

COMPTES  
CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2012



## Sommaire des comptes consolidés

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	5
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	7
Variation des capitaux propres consolidés	8

## Annexe aux comptes consolidés

<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>9</b>
1. Principes généraux	9
2. Méthodes de consolidation	10
3. Règles et méthodes d'évaluation	12
<b>B. Acquisitions d'entreprises</b>	<b>22</b>
1. Acquisition de GA Groupe	22
2. Autres acquisitions	24
<b>C. Informations sectorielles</b>	<b>24</b>
1. Chiffre d'affaires	25
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	26
3. Répartition des données de la branche concessions	29
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique	30
<b>D Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>31</b>
5. Résultat opérationnel	31
6. Charges et produits financiers	32
7. Impôts sur les bénéfices	33
8. Résultat par action	34
<b>E Notes relatives au bilan</b>	<b>36</b>
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	36
10. Goodwill	37
11. Autres immobilisations incorporelles	38
12. Immobilisations corporelles	39
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	40
14. Immeubles de placement	41
15. Participations dans les sociétés mises en équivalence	41
16. Autres actifs financiers non courants	43
17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	45
18. Capitaux propres	46

19.	Paiements en actions	49
20.	Provisions non courantes	52
21.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	58
22.	Informations relatives à l'endettement financier net	60
23.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	66
24.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	73
<b>F.</b>	<b>Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP</b>	<b>75</b>
25.	Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel	75
26.	Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte	77
27.	Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	78
<b>G.</b>	<b>Autres notes</b>	<b>80</b>
28.	Transactions avec les parties liées	80
29.	Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	81
30.	Honoraires des commissaires aux comptes	82
<b>H.</b>	<b>Note sur les litiges</b>	<b>82</b>
<b>I.</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>84</b>
31.	Affectation du résultat 2012	84
32.	Autres événements postérieurs à la clôture	84
<b>J.</b>	<b>Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012</b>	<b>85</b>
	Sociétés contrôlées	85
	Sociétés mises en équivalence	92

# États financiers

## Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>38 633,6</b>	<b>36 955,9</b>
Chiffre d'affaires réalisé en France (*)	24 324,2	23 561,8
% du chiffre d'affaires (*)	63,0%	63,8%
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger (*)	14 309,4	13 394,1
% du chiffre d'affaires (*)	37,0%	36,2%
Résultat opérationnel sur activité	3 670,7	3 659,9
% du chiffre d'affaires (*)	9,5%	9,9%
Résultat opérationnel	3 651,0	3 601,0
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 916,7</b>	<b>1 904,3</b>
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	3,54	3,48
Dividende par action <i>(en euros)</i>	1,77	1,77
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>5 418,5</b>	<b>5 366,2</b>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(742,1)	(668,0)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 139,6)	(1 135,4)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>1 983,0</b>	<b>2 134,2</b>
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 069,8	13 615,3
Endettement financier net	(12 526,8)	(12 589,6)

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.



## Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>1-2-3</b>	<b>38 633,6</b>	<b>36 955,9</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		549,6	690,2
Chiffre d'affaires total		39 183,2	37 646,1
Produits des activités annexes	5	234,4	205,0
Charges opérationnelles	5	(35 746,9)	(34 191,2)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2-5</b>	<b>3 670,7</b>	<b>3 659,9</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	19	(94,3)	(101,4)
Pertes de valeur des goodwill	5-10-13	(7,5)	(8,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-15	82,1	50,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5</b>	<b>3 651,0</b>	<b>3 601,0</b>
Coût de l'endettement financier brut		(726,8)	(741,9)
Produits financiers des placements de trésorerie		89,1	95,2
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6</b>	<b>(637,7)</b>	<b>(646,6)</b>
Autres produits financiers	6	111,6	99,2
Autres charges financières	6	(130,4)	(74,0)
Impôts sur les bénéfices	7	(969,2)	(983,6)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>2 025,2</b>	<b>1 996,0</b>
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>2 025,2</b>	<b>1 996,0</b>
Résultat net - part des intérêts minoritaires		108,5	91,7
<b>Résultat net - part du Groupe</b>		<b>1 916,7</b>	<b>1 904,3</b>
<b>Résultat net par action des activités poursuivies - part du Groupe</b>			
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	8	3,57	3,52
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	8	3,54	3,48
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>			
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	8	3,57	3,52
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	8	3,54	3,48

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

## État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<b>Résultat net</b>	<b>1 916,7</b>	<b>108,5</b>	<b>2 025,2</b>	<b>1 904,3</b>	<b>91,7</b>	<b>1 996,0</b>
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(47,7)	(0,7)	(48,4)	(110,9)	0,4	(110,6)
dont :	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	17,6	-	17,6	(19,9)	(0,0)	(19,9)
Couverture de flux de trésorerie <sup>(*)</sup>	(65,3)	(0,7)	(66,0)	(91,1)	0,4	(90,7)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(180,3)	(12,6)	(193,0)	(255,2)	(16,8)	(272,0)
Écarts de conversion	34,3	3,9	38,2	(6,1)	(1,0)	(7,1)
Impôt <sup>(**)</sup>	76,4	3,9	80,4	117,0	3,8	120,8
<b>Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(117,4)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(122,9)</b>	<b>(255,3)</b>	<b>(13,6)</b>	<b>(268,9)</b>
dont :						
Sociétés contrôlées	0,6	1,1	1,7	(80,2)	(0,5)	(80,7)
Sociétés mises en équivalence	(118,0)	(6,6)	(124,6)	(175,1)	(13,1)	(188,2)
<b>Résultat global</b>	<b>1 799,3</b>	<b>103,0</b>	<b>1 902,3</b>	<b>1 649,0</b>	<b>78,1</b>	<b>1 727,1</b>

(\*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(\*\*) +80,4 millions d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers (+120,8 millions d'euros en 2011), dont -6,0 millions d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (+6,8 millions d'euros en 2011) et +86,4 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (+114 millions d'euros en 2011).

## Bilan consolidé

## Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	23 499,9	23 921,5
Goodwill	10-13	6 609,3	6 263,8
Autres immobilisations incorporelles	11	437,4	374,8
Immobilisations corporelles	12	4 746,2	4 399,1
Immeubles de placement	14	10,5	48,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15	810,3	748,6
Autres actifs financiers non courants	16	1 715,4	1 267,6
Impôts différés actifs	7	202,7	179,1
<b>Total actifs non courants</b>		<b>38 031,6</b>	<b>37 202,5</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	21	1 015,5	1 004,1
Clients et autres débiteurs	21	10 978,6	10 222,0
Autres actifs courants d'exploitation	21	4 505,5	4 131,3
Autres actifs courants hors exploitation		35,2	46,3
Actifs d'impôt exigible	7	87,1	70,4
Autres actifs financiers courants		421,1	356,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22	179,2	169,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	22	6 336,9	7 372,4
<b>Total actifs courants</b>		<b>23 559,1</b>	<b>23 372,7</b>
<b>Total actifs</b>		<b>61 590,7</b>	<b>60 575,2</b>

## Bilan consolidé

## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	18.1	1 443,4	1 413,2
Primes liées au capital	18.1	7 487,9	7 182,4
Titres autodétenus	18.2	(1 661,8)	(1 097,5)
Autres instruments de capitaux propres		490,6	490,6
Réserves consolidées		4 269,2	3 493,9
Réserves de conversion		57,2	22,7
Résultat net - part du Groupe		1 916,7	1 904,3
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	18.4	(668,8)	(519,8)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>13 334,4</b>	<b>12 889,9</b>
Intérêts minoritaires	18.6	735,4	725,4
<b>Total capitaux propres</b>		<b>14 069,8</b>	<b>13 615,3</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	20	1 796,5	1 535,4
Emprunts obligataires	22	9 615,3	7 819,8
Autres emprunts et dettes financières	22	6 938,5	9 605,2
Autres passifs non courants		131,5	95,6
Impôts différés passifs	7	2 080,4	2 166,9
<b>Total passifs non courants</b>		<b>20 562,3</b>	<b>21 223,0</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	21	3 507,7	3 484,1
Fournisseurs	21	7 603,6	7 625,0
Autres passifs courants d'exploitation	21	11 306,3	10 381,5
Autres passifs courants hors exploitation		539,9	567,8
Passifs d'impôt exigible	7	361,3	232,6
Dettes financières courantes	22	3 640,0	3 445,8
<b>Total passifs courants</b>		<b>26 958,7</b>	<b>25 736,9</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>61 590,7</b>	<b>60 575,2</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)</b>		<b>2 025,2</b>	<b>1 996,0</b>
Dotations nettes aux amortissements	5.2	1 877,0	1 810,7
Dotations (reprises) nettes aux provisions		106,1	67,7
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(1,3)	10,9
Résultat sur cessions		(24,0)	(20,5)
Variation de juste valeur des instruments financiers		(1,4)	(1,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(99,0)	(66,4)
Coûts d'emprunt immobilisés		(71,3)	(60,9)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	637,7	646,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	969,2	983,6
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>2</b>	<b>5 418,5</b>	<b>5 366,2</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	21.1	(37,4)	93,4
Impôts payés		(978,6)	(936,2)
Intérêts financiers nets payés		(595,0)	(643,4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		57,2	57,7
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>3 864,7</b>	<b>3 937,6</b>
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(870,6)	(757,7)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		128,5	89,7
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(742,1)	(668,0)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>2</b>	<b>3 122,6</b>	<b>3 269,5</b>
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)		(1 123,5)	(1 106,4)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(16,1)	(29,0)
Investissements de développement (concessions et PPP)	2	(1 139,6)	(1 135,4)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>2</b>	<b>1 983,0</b>	<b>2 134,2</b>
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(611,8)	(196,8)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		7,4	39,7
Incidence nette des variations de périmètre		6,3	(15,1)
Investissements financiers nets		(598,0)	(172,2)
Autres		(49,5)	(95,9)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>(2 529,2)</b>	<b>(2 071,5)</b>
Augmentation et réduction de capital		335,7	393,5
Opérations sur actions propres		(646,9)	(623,5)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		(1,3)	0,6
Acquisitions / cessions d'intérêts minoritaires (sans prise / perte de contrôle) <sup>(*)</sup>		(96,3)	(34,9)
Dividendes payés		-	-
- aux actionnaires de VINCI SA <sup>(**)</sup>		(978,8)	(946,8)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(77,8)	(89,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		1 624,3	1 627,0
Remboursements d'emprunts long terme		(2 539,2)	(1 723,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		300,9	933,4
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>(2 079,5)</b>	<b>(463,4)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>I+II+III</b>	<b>(744,0)</b>	<b>1 402,7</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>6 514,1</b>	<b>5 071,1</b>
Autres variations <sup>(***)</sup>		(24,3)	40,3
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>22.2</b>	<b>5 745,8</b>	<b>6 514,1</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(300,9)	(933,4)
(Émission) remboursement des emprunts		914,9	96,7
Autres variations <sup>(***)</sup>		217,1	(136,2)
<b>Variation de l'endettement net</b>		<b>62,8</b>	<b>470,1</b>
<b>Endettement net en début de période</b>		<b>(12 589,6)</b>	<b>(13 059,7)</b>
<b>Endettement net en fin de période</b>	<b>22</b>	<b>(12 526,8)</b>	<b>(12 589,6)</b>

(\*) Correspondant principalement à l'acquisition des minoritaires (19,83%) d'Entrepose Contracting pour 102,4 millions d'euros suite à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée.

(\*\*) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée indéterminée pour - 31,3 millions d'euros.

(\*\*\*) Autres variations intégrant l'impact du changement de méthode de consolidation de la société grecque Gefyra.

## Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe										Total
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	
<b>Capitaux propres 01/01/2011</b>	<b>1 381,6</b>	<b>6 820,6</b>	<b>(552,2)</b>	<b>490,6</b>	<b>2 629,8</b>	<b>1 775,9</b>	<b>28,5</b>	<b>(270,7)</b>	<b>12 304,0</b>	<b>720,6</b>	<b>13 024,7</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	1 904,3	-	-	1 904,3	91,7	1 996,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	(7,7)	(72,5)	(80,2)	(0,5)	(80,7)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	1,5	(176,7)	(175,1)	(13,1)	(188,2)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 904,3</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(249,1)</b>	<b>1 649,0</b>	<b>78,1</b>	<b>1 727,1</b>
Augmentation de capital	31,6	361,8	-	-	-	-	-	-	393,5	0,6	394,1
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(545,2)	-	(78,3)	-	-	-	(623,5)	-	(623,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	829,1	(1 775,9)	-	-	(946,8)	(89,0)	(1 035,8)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	69,1	-	-	-	69,1	0,5	69,6
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(25,4)	-	0,2	-	(25,2)	(1,1)	(26,3)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(0,1)	-	0,1	-	-	10,4	10,4
Divers	-	-	-	-	69,7	-	-	0,1	69,7	5,3	75,0
<b>Capitaux propres 31/12/2011</b>	<b>1 413,2</b>	<b>7 182,4</b>	<b>(1 097,5)</b>	<b>490,6</b>	<b>3 493,9</b>	<b>1 904,3</b>	<b>22,7</b>	<b>(519,8)</b>	<b>12 889,9</b>	<b>725,4</b>	<b>13 615,3</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	1 916,7	-	-	1 916,7	108,5	2 025,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	31,8	(31,2)	0,6	1,1	1,7
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	2,5	(120,4)	(118,0)	(6,6)	(124,6)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 916,7</b>	<b>34,3</b>	<b>(151,6)</b>	<b>1 799,3</b>	<b>103,0</b>	<b>1 902,3</b>
Augmentation de capital	30,2	305,5	-	-	-	-	-	-	335,7	-	335,7
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Opérations sur actions propres	-	-	(564,3)	-	(82,5)	-	-	-	(646,9)	-	(646,9)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	925,6	(1 904,3)	-	-	(978,8)	(77,8)	(1 056,6)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	65,2	-	-	-	65,2	0,4	65,6
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle (*)	-	-	-	-	(92,0)	-	0,1	-	(91,9)	(24,3)	(116,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(2,7)	-	0,2	2,5	-	8,5	8,5
Divers	-	-	-	-	(38,2)	-	(0,1)	0,1	(38,2)	1,5	(36,7)
<b>Capitaux propres 31/12/2012</b>	<b>1 443,4</b>	<b>7 487,9</b>	<b>(1 661,8)</b>	<b>490,6</b>	<b>4 269,2</b>	<b>1 916,7</b>	<b>57,2</b>	<b>(668,8)</b>	<b>13 334,4</b>	<b>735,4</b>	<b>14 069,8</b>

(\*) Correspondant principalement à l'acquisition des minoritaires d'Entrepouse Contracting pour - 79,7 millions d'euros pour la part groupe suite à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire de la cote.

# A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

## 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012<sup>(\*)</sup>.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 »).

Les informations relatives à l'exercice 2010, présentées dans le document de référence 2011 D.12-0108 déposé à l'AMF le 27 février 2012, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 février 2013 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013.

### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

### 1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 32 amendée : « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés seront supprimées (voir note A.3.27.1 « Provisions pour retraite ») ;
- le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sera désormais fondé sur le même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;

(\*) Disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire, l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS 19 seront appliquées de façon rétrospective par le Groupe. Les principaux impacts sur les bilans consolidés du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et au 31 décembre 2012 ont été estimés comme suit (ils correspondent à la reconnaissance des gains et pertes actuariels et coûts des services passés antérieurement non comptabilisés) :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite de 163 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 325 millions d'euros au 31 décembre 2012;
- une diminution des actifs reconnus au bilan de 49 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 69 millions d'euros au 31 décembre 2012;
- une diminution des capitaux propres consolidés, hors effet d'impôts, de 212 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 394 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Une analyse détaillée des impacts de la norme amendée sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2012 est en cours.

## 2. Méthodes de consolidation

### 2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionnariat de la société.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du contracting et de VINCI Immobilier.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour la détermination du contrôle sur une entité, VINCI réalise également une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers, qui en cas d'exercice, pourraient conduire le Groupe à obtenir ou à perdre le contrôle de l'entité concernée.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

#### Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2012			31/12/2011		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 995	1 224	771	1 907	1 197	710
Mise en équivalence	355	58	297	339	66	273
<b>Total</b>	<b>2 350</b>	<b>1 282</b>	<b>1 068</b>	<b>2 246</b>	<b>1 263</b>	<b>983</b>

Les principaux mouvements de la période concernent l'acquisition des groupes Carmacks en Alberta au Canada (6 sociétés) et NAPC en Inde (1 société) par Eurovia au cours du premier semestre de l'exercice et de GA Gruppe en Allemagne (14 sociétés plus la création d'un holding) par VINCI Energies au cours du second semestre.

Par ailleurs, la société Gefyra, concessionnaire du pont de Rion-Antirion en Grèce, qui était consolidée selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2012, est, depuis cette date, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, suite à un changement de la capacité du Groupe à y exercer un contrôle exclusif.

La hausse du nombre de sociétés consolidées résulte principalement de la refonte de l'organisation opérationnelle entreprise par VINCI Energies au cours de l'exercice. Celle-ci s'est traduite par la création de 41 sociétés et la fusion de 8 autres au sein de son pôle VINCI Energies France. Les autres acquisitions de la période concernent principalement VINCI Concessions (4 sociétés), VINCI Energies (17 sociétés), VINCI Construction (11 sociétés) et Eurovia (4 sociétés).

## 2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas d'un résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

## 2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

## 2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

## 2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme a été appliquée de façon prospective. Elle a donc été sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

## 2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.



## 2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

### Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé à la clôture de l'exercice.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

### Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs en cours de cession, ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

## 3. Règles et méthodes d'évaluation

### 3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

#### 3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

#### 3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 « Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers ».

#### 3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.19 « Paiements en actions ».

#### 3.1.4 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

### 3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

### 3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour VINCI uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

## 3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 « Contrats de construction ». Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »).

## 3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

## 3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

## 3.5 Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également. Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment les concessions des réseaux autoroutiers en France, certains ouvrages de franchissement, et à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

• **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, ...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisation incorporelle du domaine concédé ».

## 3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

### 3.6.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

### 3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.6.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A l'international, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président directeur général, des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans quatorze pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes à celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires. Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté dans la note annexe dédiée.

## 3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

## 3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction, concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 « Prêts et créances au coût amorti »).

## 3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

### 3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. Au cas particulier des sociétés d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota, la méthode utilisée est la méthode linéaire.

### 3.12 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

### 3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrières, ceux-ci sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

### 3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

### 3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.19 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

## 3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

### 3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre.
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

### 3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

## 3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

## 3.22 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

## 3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).



### 3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'instruments de capitaux propres.

### 3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

#### 3.27.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque la société adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.



### 3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

## 3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres charges financières ».

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

## 3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courants et non courants)

### 3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « Dettes financières courantes ».

### 3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « autres actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « autres actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

### **Instruments financiers qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 « Valorisation des instruments financiers à la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### **Couverture de juste valeur**

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

#### **Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère**

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en « résultat ». La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

### **Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

#### **3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires**

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

### **3.30 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## B. Acquisitions d'entreprises

### 1. Acquisition de GA Gruppe

Le 7 septembre 2012, après l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence, VINCI Energies a finalisé auprès du groupe suisse Alpiq, la prise de contrôle de sa division Energieversorgungstechnik (EVT). L'acquisition a porté sur 100% des titres de la société mère du groupe EVT.

EVT, désormais renommé GA Gruppe, est un ensemble d'entreprises proposant une offre complète de services d'ingénierie, études, construction et maintenance pour des opérateurs de réseaux de transport ou de distribution d'électricité, des opérateurs d'infrastructures de télécommunications et des groupes industriels. GA Gruppe est implanté principalement en Allemagne et au travers de filiales locales, en Europe centrale.

Le prix d'acquisition a été réglé en numéraire pour un montant de 211 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 7 septembre 2012 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances, qui prévalaient à la date d'acquisition.

## Détermination provisoire des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis au 7 septembre 2012

Justes valeurs

<b>Actifs non courants</b>	
Immobilisations incorporelles	1,5
Immobilisations corporelles	61,7
Actifs financiers non courants	0,1
Impôts différés actifs	7,1
<b>Total actifs non courants</b>	<b>70,4</b>
<b>Actifs courants</b>	
Stocks et travaux en cours	5,3
Clients et autres créances d'exploitation	207,5
Autres actifs courants	0,6
Actifs d'impôt	5,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	14,2
<b>Total actifs courants</b>	<b>233,2</b>
<b>Passifs non courants</b>	
Intérêts minoritaires	2,8
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel	44,8
Impôts différés passifs	0,6
<b>Total passifs non courants</b>	<b>48,3</b>
<b>Passifs courants</b>	
Provisions courantes	6,5
Fournisseurs	54,1
Autres passifs courants	103,4
Passifs d'impôt	10,8
Dettes financières courantes	48,8
<b>Total passifs courants</b>	<b>223,5</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>31,8</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>210,8</b>
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>179,0</b>

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de GA Groupe. Il a été affecté aux unités génératrices de trésorerie « VINCI Energies Allemagne » et « VINCI Energies République tchèque » pour des montants de respectivement 152 millions d'euros et 27 millions d'euros.

## Contribution de GA Groupe au résultat 2012 de VINCI

(en millions d'euros)

7/09/2012 - 31/12/2012

Chiffre d'affaires consolidé	195,3
Résultat opérationnel sur activité	10,0
Résultat net de la période	7,3

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élevaient respectivement à 519 millions d'euros, 9,1 millions d'euros et 6,6 millions d'euros.

## 2. Autres acquisitions

Eurovia a acquis, en janvier 2012, 100% du capital de NAPC, entreprise de construction routière, de terrassement et de génie civil, basée à Chennai en Inde pour un montant de 76 millions d'euros. L'allocation provisoire du prix d'acquisition effectuée sur la base d'une juste valeur des actifs acquis, des passifs et passifs éventuels assumés identifiés, s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 52,9 millions d'euros.

En mars 2012, Eurovia a acquis 100% du capital du groupe Carmacks pour un montant de 145 millions d'euros. Ce groupe basé en Alberta au Canada intervient dans la construction ainsi que dans la maintenance d'infrastructures routières, au travers de contrats de longue durée. L'allocation provisoire du prix d'acquisition de ce regroupement a conduit à comptabiliser un goodwill de 21,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Entrepose Contracting a pris le contrôle de Geostock, groupe spécialisé dans le stockage souterrain. Cette prise de contrôle s'est réalisée par étapes. En effet, Entrepose Contracting, qui exerçait une influence notable sur Geostock avec 25% du capital, a acquis en juin 2012 25% complémentaires lui procurant alors un contrôle conjoint. En novembre 2012, Entrepose Contracting a acquis 40% complémentaires portant sa participation à 90% du capital, en lui donnant à cette même date le contrôle exclusif de Geostock. L'allocation provisoire du prix d'acquisition total de 57,7 millions d'euros, réglé en numéraire, a conduit à comptabiliser un goodwill de 23,1 millions d'euros.

Par l'intermédiaire d'une offre publique d'achat simplifiée finalisée le 30 juin 2012, le Groupe a par ailleurs procédé au rachat des minoritaires du groupe Entrepose Contracting, désormais détenu à 100%. L'opération, d'un montant versé en numéraire de 102 millions d'euros, a été comptabilisée en tant que transaction entre actionnaires dans les états financiers consolidés du Groupe.

## C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches principales, concessions et contracting, auxquelles s'ajoute l'activité de VINCI Immobilier. Les branches concessions et contracting sont elles-mêmes divisées en pôles :

### Branche concessions :

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Concessions : VINCI Park, VINCI Airports, VINCI Stadium, autres infrastructures et équipements publics.

### Branche contracting :

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols, génie civil spécialisé.

# 1. Chiffre d'affaires

## 1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation
<b>Concessions</b>	<b>5 354,0</b>	<b>5 296,7</b>	<b>1,1%</b>
VINCI Autoroutes	4 439,3	4 409,0	0,7%
VINCI Concessions	914,7	887,6	3,1%
<b>Contracting</b>	<b>33 090,2</b>	<b>31 495,2</b>	<b>5,1%</b>
VINCI Energies	9 016,6	8 666,5	4,0%
Eurovia	8 746,8	8 721,6	0,3%
VINCI Construction	15 326,8	14 107,2	8,6%
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>810,9</b>	<b>698,1</b>	<b>16,2%</b>
<b>Éliminations intra-groupe</b>	<b>(621,5)</b>	<b>(534,1)</b>	<b>16,4%</b>
<b>Chiffre d'affaires <sup>(*)</sup></b>	<b>38 633,6</b>	<b>36 955,9</b>	<b>4,5%</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6	690,2	-20,4%
Chiffre d'affaires total	39 183,2	37 646,1	4,1%

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

## 1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2012	%	Exercice 2011	%
<b>France</b>	<b>24 324,2</b>	<b>63,0%</b>	<b>23 561,8</b>	<b>63,8%</b>
Royaume-Uni	2 257,3	5,8%	2 070,7	5,6%
Allemagne	2 374,2	6,1%	2 100,8	5,7%
Europe centrale et orientale <sup>(*)</sup>	2 001,0	5,2%	2 489,6	6,7%
Benelux	1 614,4	4,2%	1 570,0	4,2%
Autres pays d'Europe	1 100,6	2,8%	1 079,3	2,9%
<b>Europe <sup>(**)</sup></b>	<b>33 671,7</b>	<b>87,2%</b>	<b>32 872,1</b>	<b>88,9%</b>
dont Union européenne	32 936,5	85,3%	32 294,0	87,4%
Amérique du Nord	1 332,9	3,5%	891,1	2,4%
Afrique	1 695,0	4,4%	1 709,7	4,6%
Asie Pacifique	1 434,7	3,7%	1 089,9	2,9%
Amérique latine	499,3	1,3%	393,1	1,1%
<b>International hors Europe</b>	<b>4 961,9</b>	<b>12,8%</b>	<b>4 083,8</b>	<b>11,1%</b>
<b>Chiffre d'affaires <sup>(***)</sup></b>	<b>38 633,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 955,9</b>	<b>100,0%</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6		690,2	
Chiffre d'affaires total	39 183,2		37 646,1	

(\*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(\*\*) Dont zone euro: 28 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 28 087 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(\*\*\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 14 309 millions d'euros sur l'exercice 2012, en augmentation de 6,8% par rapport à l'exercice 2011. Il représente 37% du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (36,2 % en 2011).

## 2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles. Les données de la colonne « Holdings & autres activités » comprennent VINCI Immobilier.

### Exercice 2012

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings & autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
<b>Compte de résultat</b>										
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>4 439,3</b>	<b>914,7</b>	<b>5 354,0</b>	<b>9 016,6</b>	<b>8 746,8</b>	<b>15 326,8</b>	<b>33 090,2</b>	<b>810,9</b>	<b>(621,5)</b>	<b>38 633,6</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778,2	74,1	852,2	-	-	-	-	-	(302,6) (**)	549,6
Chiffre d'affaires total	5 217,5	988,8	6 206,2	9 016,6	8 746,8	15 326,8	33 090,2	810,9	(924,2)	39 183,2
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 019,4</b>	<b>139,1</b>	<b>2 158,5</b>	<b>502,0</b>	<b>276,5</b>	<b>625,0</b>	<b>1 403,5</b>	<b>108,7</b>		<b>3 670,7</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,5%	15,2%	40,3%	5,6%	3,2%	4,1%	4,2%			9,5%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 015,4</b>	<b>136,8</b>	<b>2 152,1</b>	<b>476,4</b>	<b>275,4</b>	<b>644,2</b>	<b>1 396,0</b>	<b>102,9</b>		<b>3 651,0</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,4%	15,0%	40,2%	5,3%	3,1%	4,2%	4,2%			9,5%
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>										
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 087,2</b>	<b>284,8</b>	<b>3 371,9</b>	<b>531,7</b>	<b>467,0</b>	<b>876,3</b>	<b>1 875,0</b>	<b>171,6</b>		<b>5 418,5</b>
% du chiffre d'affaires (*)	69,5%	31,1%	63,0%	5,9%	5,3%	5,7%	5,7%			14,0%
dont dotations nettes aux amortissements	1 096,3	109,7	1 206,0	87,0	256,2	322,9	666,0	5,0		1 877,0
dont dotations nettes aux provisions	29,7	48,5	78,3	5,4	6,1	31,4	42,9	(15,0)		106,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27,5)	(26,7)	(54,1)	(86,4)	(219,3)	(404,4)	(710,1)	22,1		(742,1)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 744,3</b>	<b>222,2</b>	<b>1 966,5</b>	<b>316,5</b>	<b>(1,0)</b>	<b>437,1</b>	<b>752,6</b>	<b>403,5</b>		<b>3 122,6</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046,0)	(79,1)	(1 125,1)	2,4	-	(16,8)	(14,5)	-		(1 139,6)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>698,3</b>	<b>143,1</b>	<b>841,4</b>	<b>318,9</b>	<b>(1,0)</b>	<b>420,3</b>	<b>738,2</b>	<b>403,5</b>		<b>1 983,0</b>
<b>Bilan</b>										
<b>Capitaux engagés</b>	<b>23 193,2</b>	<b>1 896,4</b>	<b>25 089,6</b>	<b>2 259,7</b>	<b>1 449,4</b>	<b>(274,4)</b>	<b>3 434,7</b>	<b>158,7</b>		<b>28 683,0</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	15,3	102,8	118,1	8,7	107,5	556,9	673,1	19,0		810,3
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(16 616,7)</b>	<b>(1 440,9)</b>	<b>(18 057,5)</b>	<b>(47,4)</b>	<b>(135,9)</b>	<b>2 278,1</b>	<b>2 094,8</b>	<b>3 435,9</b>		<b>(12 526,8)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(\*\*) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

## Exercice 2011

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings & autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
<b>Compte de résultat</b>										
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>4 409,0</b>	<b>887,6</b>	<b>5 296,7</b>	<b>8 666,5</b>	<b>8 721,6</b>	<b>14 107,2</b>	<b>31 495,2</b>	<b>698,1</b>	<b>(534,1)</b>	<b>36 955,9</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	101,7	1 080,6	-	-	-	-	-	(390,4) <sup>(**)</sup>	690,2
Chiffre d'affaires total	5 388,0	989,3	6 377,3	8 666,5	8 721,6	14 107,2	31 495,2	698,1	(924,5)	37 646,1
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 018,2</b>	<b>130,5</b>	<b>2 148,7</b>	<b>482,7</b>	<b>322,2</b>	<b>630,4</b>	<b>1 435,3</b>	<b>76,0</b>		<b>3 659,9</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	45,8%	14,7%	40,6%	5,6%	3,7%	4,5%	4,6%			9,9%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 015,1</b>	<b>105,7</b>	<b>2 120,8</b>	<b>459,1</b>	<b>308,8</b>	<b>643,7</b>	<b>1 411,7</b>	<b>68,5</b>		<b>3 601,0</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	45,7%	11,9%	40,0%	5,3%	3,5%	4,6%	4,5%			9,7%
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>										
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 058,0</b>	<b>308,0</b>	<b>3 366,0</b>	<b>507,9</b>	<b>524,3</b>	<b>847,7</b>	<b>1 879,9</b>	<b>120,3</b>		<b>5 366,2</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	69,4%	34,7%	63,5%	5,9%	6,0%	6,0%	6,0%			14,5%
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	108,4	1 171,4	82,1	249,1	301,9	633,1	6,2		1 810,7
dont dotations nettes aux provisions	6,6	71,2	77,8	(6,0)	(12,8)	16,7	(2,1)	(8,0)		67,7
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(29,8)	(55,8)	(88,4)	(194,3)	(334,1)	(616,8)	4,5		(668,0)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 687,8</b>	<b>187,2</b>	<b>1 875,0</b>	<b>257,4</b>	<b>220,2</b>	<b>678,9</b>	<b>1 156,5</b>	<b>238,0</b>		<b>3 269,5</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(91,2)	(1 108,5)	(3,1)	-	(23,7)	(26,8)	-		(1 135,4)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>670,5</b>	<b>95,9</b>	<b>766,4</b>	<b>254,3</b>	<b>220,2</b>	<b>655,2</b>	<b>1 129,7</b>	<b>238,0</b>		<b>2 134,2</b>
<b>Bilan</b>										
<b>Capitaux engagés</b>	<b>23 035,9</b>	<b>2 176,0</b>	<b>25 211,9</b>	<b>1 931,8</b>	<b>1 116,7</b>	<b>(467,7)</b>	<b>2 580,9</b>	<b>206,6</b>		<b>27 999,4</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	106,4	119,7	4,6	132,3	480,7	617,6	11,4		748,6
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(17 157,0)</b>	<b>(1 738,5)</b>	<b>(18 895,4)</b>	<b>530,7</b>	<b>90,1</b>	<b>2 293,3</b>	<b>2 914,1</b>	<b>3 391,8</b>		<b>(12 589,6)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(\*\*) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.



### Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes) (voir note E.21 « Besoin en fonds de roulement et provisions courantes ») et de l'impôt exigible.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2012	31/12/2011
<b>Capitaux engagés - actifs</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		23 499,9	23 921,5
- Impôt différé sur écart d'évaluation ASF		(1 763,1)	(1 847,2)
Goodwill brut		6 681,6	6 342,6
Autres immobilisations incorporelles		437,4	374,8
Immobilisations corporelles		4 746,2	4 399,1
Immeubles de placement		10,5	48,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence		810,3	748,6
Autres actifs financiers non courants		1 715,4	1 267,6
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	16	(2,3)	(2,1)
- Dérivés actifs non courants	16	(756,1)	(436,4)
Stocks et travaux en cours		1 015,5	1 004,1
Clients et autres débiteurs		10 978,6	10 222,0
Autres actifs courants d'exploitation		4 505,5	4 131,3
Autres actifs courants hors exploitation		35,2	46,3
Actifs d'impôts exigibles		87,1	70,4
<b>Total capitaux engagés - actifs</b>		<b>52 001,7</b>	<b>50 290,5</b>
<b>Capitaux engagés - passifs</b>			
Provisions courantes		(3 507,7)	(3 484,1)
Fournisseurs		(7 603,6)	(7 625,0)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 306,3)	(10 381,5)
Autres passifs courants hors exploitation		(539,9)	(567,8)
Passifs d'impôt exigible		(361,3)	(232,6)
<b>Total capitaux engagés - passifs</b>		<b>(23 318,7)</b>	<b>(22 291,1)</b>
<b>Total capitaux engagés</b>		<b>28 683,0</b>	<b>27 999,4</b>

### 3. Répartition des données de la branche concessions

#### Exercice 2012

(en millions d'euros)	dont			VINCI Concessions	dont VINCI Park	Total
	VINCI Autoroutes	ASF/Escota	Cofiroute			
<b>Compte de résultat</b>						
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>4 439,3</b>	<b>3 191,3</b>	<b>1 208,2</b>	<b>914,7</b>	<b>614,6</b>	<b>5 354,0</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778,2	647,5	128,0	74,1	19,1	852,2
Chiffre d'affaires total	5 217,5	3 838,8	1 336,2	988,8	633,8	6 206,2
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 019,4</b>	<b>1 392,0</b>	<b>610,9</b>	<b>139,1</b>	<b>113,9</b>	<b>2 158,5</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,5%	43,6%	50,6%	15,2%	18,5%	40,3%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 015,4</b>	<b>1 390,3</b>	<b>608,4</b>	<b>136,8</b>	<b>110,7</b>	<b>2 152,1</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,4%	43,6%	50,4%	15,0%	18,0%	40,2%
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>						
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 087,2</b>	<b>2 206,7</b>	<b>855,9</b>	<b>284,8</b>	<b>210,1</b>	<b>3 371,9</b>
% du chiffre d'affaires (*)	69,5%	69,1%	70,8%	31,1%	34,2%	63,0%
dont dotations nettes aux amortissements	1 096,3	837,0	252,1	109,7	75,7	1 206,0
dont dotations nettes aux provisions	29,7	17,6	12,1	48,5	29,5	78,3
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27,5)	(23,1)	(4,3)	(26,7)	(18,7)	(54,1)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 744,3</b>	<b>1 266,6</b>	<b>547,2</b>	<b>222,2</b>	<b>121,9</b>	<b>1 966,5</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046,0)	(861,2)	(182,1)	(79,1)	(45,9)	(1 125,1)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>698,3</b>	<b>405,4</b>	<b>365,1</b>	<b>143,1</b>	<b>76,0</b>	<b>841,4</b>
<b>Bilan</b>						
<b>Capitaux engagés</b>	<b>23 193,2</b>	<b>17 269,5</b>	<b>5 237,1</b>	<b>1 896,4</b>	<b>1 243,4</b>	<b>25 089,6</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	15,3	15,3	(0,0)	102,8	40,2	118,1
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(16 616,7)</b>	<b>(11 149,4)</b>	<b>(2 876,9)</b>	<b>(1 440,9)</b>	<b>(730,2)</b>	<b>(18 057,5)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

## Exercice 2011

(en millions d'euros)	dont			VINCI Concessions	dont		Total
	VINCI Autoroutes	ASF/Escota	Cofiroute		VINCI Park		
<b>Compte de résultat</b>							
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>4 409,0</b>	<b>3 169,9</b>	<b>1 201,9</b>	<b>887,6</b>	<b>599,1</b>		<b>5 296,7</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	845,5	129,4	101,7	37,0		1 080,6
Chiffre d'affaires total	5 388,0	4 015,5	1 331,3	989,3	636,1		6 377,3
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 018,2</b>	<b>1 393,8</b>	<b>608,1</b>	<b>130,5</b>	<b>107,3</b>		<b>2 148,7</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,8%	44,0%	50,6%	14,7%	17,9%		40,6%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 015,1</b>	<b>1 392,8</b>	<b>605,9</b>	<b>105,7</b>	<b>107,0</b>		<b>2 120,8</b>
% du chiffre d'affaires (*)	45,7%	43,9%	50,4%	11,9%	17,9%		40,0%
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>							
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 058,0</b>	<b>2 185,4</b>	<b>848,0</b>	<b>308,0</b>	<b>200,9</b>		<b>3 366,0</b>
% du chiffre d'affaires (*)	69,4%	68,9%	70,6%	34,7%	33,5%		63,5%
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	809,8	246,4	108,4	74,9		1 171,4
dont dotations nettes aux provisions	6,6	5,3	1,4	71,2	20,5		77,8
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(19,4)	(2,2)	(29,8)	(22,8)		(55,8)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 687,8</b>	<b>1 204,3</b>	<b>557,6</b>	<b>187,2</b>	<b>113,5</b>		<b>1 875,0</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(841,2)	(172,1)	(91,2)	(49,1)		(1 108,5)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>670,5</b>	<b>363,1</b>	<b>385,5</b>	<b>95,9</b>	<b>64,3</b>		<b>766,4</b>
<b>Bilan</b>							
<b>Capitaux engagés</b>	<b>23 035,9</b>	<b>17 052,5</b>	<b>5 314,8</b>	<b>2 176,0</b>	<b>1 252,0</b>		<b>25 211,9</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	13,2	-	106,4	41,5		119,7
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(17 157,0)</b>	<b>(11 315,7)</b>	<b>(2 959,9)</b>	<b>(1 738,5)</b>	<b>(772,1)</b>		<b>(18 895,4)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

## 4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe centrale et orientale (*)	Benelux	Autres pays d'Europe	Total Europe	Amérique du nord	Afrique	Asie Pacifique	Amérique latine	Total
<b>31 décembre 2012</b>												
Capitaux engagés	26 166,2	263,6	265,4	103,8	923,4	362,8	28 085,1	556,0	(35,1)	2,9	74,0	<b>28 683,0</b>
<b>31 décembre 2011</b>												
Capitaux engagés	25 769,1	78,3	206,2	53,4	817,9	654,6	27 579,4	361,3	64,8	(95,4)	89,4	<b>27 999,4</b>

(\*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

Les capitaux engagés au 31 décembre 2012 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 27 577 millions d'euros, dont 96 % en France.

## D. Notes relatives au compte de résultat

### 5. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Chiffre d'affaires <sup>(*)</sup></b>	<b>38 633,6</b>	<b>36 955,9</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	549,6	690,2
Chiffre d'affaires total	39 183,2	37 646,1
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>234,4</b>	<b>205,0</b>
Achats consommés	(9 432,5)	(9 258,0)
Services extérieurs	(5 103,9)	(4 843,9)
Personnel intérimaire	(993,5)	(946,6)
Sous-traitance et charges de construction des sociétés concessionnaires	(8 013,9)	(7 468,3)
Impôts et taxes	(1 052,4)	(1 009,2)
Charges de personnel	(9 272,0)	(8 754,2)
Autres produits et charges opérationnels	38,8	49,7
Amortissements	(1 877,0)	(1 810,7)
Dotations nettes aux provisions	(40,4)	(150,0)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(35 746,9)</b>	<b>(34 191,2)</b>
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>3 670,7</b>	<b>3 659,9</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	9,5%	9,9%
Paiements en actions (IFRS 2)	(94,3)	(101,4)
Pertes de valeur des goodwill	(7,5)	(8,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence	82,1	50,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 651,0</b>	<b>3 601,0</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	9,5%	9,7%

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

#### 5.1 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Plus values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	24,8	24,0
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	11,3	29,2
Autres	2,7	(3,5)
<b>Total</b>	<b>38,8</b>	<b>49,7</b>

#### 5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(998,4)	(971,8)
Immobilisations incorporelles	(41,5)	(38,9)
Immobilisations corporelles	(835,1)	(795,9)
Immeubles de placement	(1,9)	(4,1)
<b>Amortissements</b>	<b>(1 877,0)</b>	<b>(1 810,7)</b>

## 6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(767,6)	-	-
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	88,8	-	-
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	42,1 <sup>(*)</sup>	-	(244,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1,0)	-	-
Prêts et créances	-	(0,3)	-
Actifs disponibles à la vente	-	16,4	17,6
Résultat de change	-	(6,2)	-
Coûts d'actualisation	-	(91,3)	-
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés	-	71,3	-
Provisions et divers	-	(8,8)	-
<b>Total résultat financier</b>	<b>(637,7)</b>	<b>(18,8)</b>	<b>(226,6)</b>

(\*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(745,3)	-	-
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	95,1	-	-
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	7,4 <sup>(*)</sup>	-	(346,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(3,8)	-	-
Prêts et créances	-	(28,4)	-
Actifs disponibles à la vente	-	37,9	(19,9)
Résultat de change	-	(4,6)	-
Coûts d'actualisation	-	(47,3)	-
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés	-	60,9	-
Provisions et divers	-	6,7	-
<b>Total résultat financier</b>	<b>(646,6)</b>	<b>25,2</b>	<b>(366,1)</b>

(\*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 637,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une diminution de 8,9 millions d'euros liée essentiellement à la baisse du coût des dettes financières long terme (+13,0 millions d'euros) qui s'explique par :

- un encours moyen en recul d'environ 174 millions d'euros du fait des décalages entre les remboursements des dettes et les opérations de refinancements (voir note E.22.1 « Détail des dettes financières à long terme ») ;
- une amélioration du taux moyen liée à la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et variables capés ;
- les taux des nouvelles émissions obligataires effectuées en 2011 et 2012, globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur la période.

La rémunération de la trésorerie nette est en repli, l'augmentation de l'encours moyen d'environ 100 millions d'euros n'ayant pas permis de compenser la baisse des taux sur la période.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction qui s'élèvent à 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 70,1 millions d'euros pour le groupe ASF), à comparer à 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 59,4 millions d'euros pour le groupe ASF).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation relatifs aux actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 91,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (47,3 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites pour 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (41,4 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 33,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	111,0	69,7
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	317,0	248,4
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(313,9)	(249,4)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(72,6)	(59,9)
<i>dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(16,0)</i>	<i>(11,6)</i>
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,6	(1,3)
<b>Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette</b>	<b>42,1</b>	<b>7,4</b>

## 7. Impôts sur les bénéfices

### 7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	(1 105,1)	(1 146,8)
Impôts différés	135,9	163,2
<i>dont différences temporelles</i>	<i>113,5</i>	<i>160,2</i>
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	<i>22,4</i>	<i>3,0</i>
<b>Total</b>	<b>(969,2)</b>	<b>(983,6)</b>

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de -874,3 millions d'euros pour les filiales françaises (-873,2 millions d'euros en 2011), dont -170,1 millions d'euros chez Cofiroute (-173,9 millions d'euros en 2011) et -675,5 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 168 filiales françaises (-660,7 millions d'euros en 2011).
- une charge d'impôt de -94,9 millions d'euros pour les filiales étrangères (-110,4 millions d'euros en 2011).

### 7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif ressort à 33,3 % sur l'exercice 2012 contre 33,6 % en 2011.

Le taux effectif d'impôt pour 2012 est inférieur au taux d'impôt théorique en vigueur en France (36,1 % en tenant compte de la contribution exceptionnelle de 5 %), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	2 912,4	2 929,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10%	36,10%
<b>Impôt théorique attendu</b>	<b>(1 051,4)</b>	<b>(1 057,4)</b>
Pertes de valeur des goodwill	(2,7)	(1,8)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	8,0	7,2
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(12,2)	(3,0)
Différentiel de taux sur résultat étranger	54,7	90,7
Différences permanentes et autres	34,3	(19,3)
<b>Impôt effectivement constaté</b>	<b>(969,2)</b>	<b>(983,6)</b>
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	33,3%	33,6%

### 7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	Variations			31/12/2011
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
<b>Impôts différés actifs</b>					
Déficits reportables et crédits d'impôts	281,0	18,1	0,1	(9,6)	272,5
Engagements de retraite	226,9	8,4	0,1	6,2	212,2
Différences temporelles sur provisions	422,3	53,7	0,6	2,4	365,6
Mise à la juste valeur des instruments financiers	155,3	(5,3)	30,6	(2,7)	132,7
Locations financements	20,5	(2,4)	0,1	(1,1)	23,9
Autres	312,1	3,9	(3,4)	(7,4)	319,0
Compensation IDA / IDP par sphère fiscale	(907,9)	-	-	(68,5)	(839,4)
<b>Total</b>	<b>510,3</b>	<b>76,3</b>	<b>28,1</b>	<b>(80,7)</b>	<b>486,5</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Réévaluation d'actifs (*)	(2 557,6)	96,7	(1,7)	(26,5)	(2 626,1)
Locations financements	(28,5)	1,7	(0,1)	(0,1)	(30,0)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(15,8)	4,9	(8,4)	0,3	(12,6)
Autres	(386,4)	(31,6)	(9,6)	(7,6)	(337,5)
Compensation IDA / IDP par sphère fiscale	907,9	-	-	68,5	839,4
<b>Total</b>	<b>(2 080,4)</b>	<b>71,8</b>	<b>(19,9)</b>	<b>34,6</b>	<b>(2 166,9)</b>
<b>Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation</b>	<b>(1 570,1)</b>	<b>148,1</b>	<b>8,3</b>	<b>(46,1)</b>	<b>(1 680,4)</b>
Ecrêtement	(307,6)	(12,2)	1,2	10,8	(307,4)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(1 877,8)</b>	<b>135,9</b>	<b>9,5</b>	<b>(35,3)</b>	<b>(1 987,8)</b>

(\*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : 1 763,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### 7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 307,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (307,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

<b>Exercice 2012</b>	<b>Résultat net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Nombre moyen</b> <b>d'actions</b>	<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>
<b>Total actions</b>		<b>572 222 439</b>	
Actions autodétenues		(35 420 639)	
<b>Résultat net par action avant dilution</b>	<b>1 916,7</b>	<b>536 801 800</b>	<b>3,57</b>
Options de souscription		1 577 775	
Options d'achat d'actions		-	
Plan d'épargne Groupe		441 409	
Actions de performance		2 945 869	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1 916,7</b>	<b>541 766 853</b>	<b>3,54</b>

<b>Exercice 2011</b>	<b>Résultat net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Nombre moyen</b> <b>d'actions</b>	<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>
<b>Total actions</b>		<b>560 976 818</b>	
Actions autodétenues		(19 891 150)	
<b>Résultat net par action avant dilution</b>	<b>1 904,3</b>	<b>541 085 668</b>	<b>3,52</b>
Options de souscription		3 044 270	
Options d'achat d'actions		1 695	
Plan d'épargne Groupe		345 942	
Actions de performance		2 184 725	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1 904,3</b>	<b>546 662 300</b>	<b>3,48</b>



## E. Notes relatives au bilan

### 9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Park	Autres infrastructures	Total concessions	Autres concessions	Total
<b>Valeur brute</b>						
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>27 088,0</b>	<b>1 131,8</b>	<b>870,1</b>	<b>29 090,0</b>	<b>4,0</b>	<b>29 094,0</b>
Acquisitions de la période <sup>(*)</sup>	1 036,3	28,7	62,5	1 127,5	-	1 127,5
Sorties de la période	(1,1)	(4,3)	(0,1)	(5,5)	-	(5,5)
Ecart de conversion	-	1,8	5,6	7,4	-	7,4
Autres mouvements	196,8	2,5	(117,3)	82,0	-	82,0
	<b>28 319,9</b>	<b>1 160,6</b>	<b>820,8</b>	<b>30 301,3</b>	<b>4,0</b>	<b>30 305,3</b>
Subventions reçues	(13,3)	-	(21,4)	(34,8)	-	(34,8)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>28 306,6</b>	<b>1 160,6</b>	<b>799,4</b>	<b>30 266,6</b>	<b>4,0</b>	<b>30 270,5</b>
Acquisitions de la période <sup>(*)</sup>	848,0	19,7	55,0	922,7	-	922,7
Sorties de la période	(1,8)	(21,6)	(3,3)	(26,7)	-	(26,7)
Ecart de conversion	-	1,7	(3,8)	(2,1)	-	(2,1)
Autres mouvements	13,4	(38,9)	(422,1)	(447,6)	-	(447,6)
	<b>29 166,2</b>	<b>1 121,5</b>	<b>425,1</b>	<b>30 712,8</b>	<b>4,0</b>	<b>30 716,8</b>
Subventions reçues	(2,1)	-	(20,3)	(22,4)	-	(22,4)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 164,1</b>	<b>1 121,5</b>	<b>404,8</b>	<b>30 690,4</b>	<b>4,0</b>	<b>30 694,3</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>						
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>(4 511,3)</b>	<b>(545,4)</b>	<b>(262,5)</b>	<b>(5 319,2)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(5 322,3)</b>
Amortissements de la période	(916,4)	(36,0)	(30,6)	(982,9)	(0,2)	(983,1)
Pertes de valeur	-	(3,0)	(46,0)	(49,0)	-	(49,0)
Reprises de pertes de valeur	-	5,0	-	5,0	-	5,0
Sorties de la période	0,1	4,2	0,1	4,4	-	4,4
Ecart de conversion	-	(0,6)	(2,3)	(2,9)	-	(2,9)
Autres mouvements	(51,5)	(1,5)	51,9	(1,2)	-	(1,2)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>(5 479,1)</b>	<b>(577,2)</b>	<b>(289,5)</b>	<b>(6 345,8)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(6 349,1)</b>
Amortissements de la période	(946,6)	(33,9)	(29,7)	(1 010,2)	(0,2)	(1 010,4)
Pertes de valeur	-	(7,9)	(12,1)	(20,1)	-	(20,1)
Reprises de pertes de valeur	-	2,3	-	2,3	-	2,3
Sorties de la période	1,1	17,6	0,5	19,2	-	19,2
Ecart de conversion	-	(0,6)	1,5	0,8	(0,0)	0,8
Autres mouvements	(0,0)	16,0	146,8	162,7	-	162,7
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(6 424,5)</b>	<b>(583,9)</b>	<b>(182,5)</b>	<b>(7 191,0)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(7 194,4)</b>
<b>Valeur nette</b>						
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>22 576,7</b>	<b>586,5</b>	<b>607,6</b>	<b>23 770,8</b>	<b>0,8</b>	<b>23 771,6</b>
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>22 827,5</b>	<b>583,4</b>	<b>509,9</b>	<b>23 920,8</b>	<b>0,7</b>	<b>23 921,5</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>22 739,5</b>	<b>537,6</b>	<b>222,3</b>	<b>23 499,4</b>	<b>0,5</b>	<b>23 499,9</b>

(\*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 852 millions d'euros (1 067 millions d'euros en 2011). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 647,5 millions d'euros (845,5 millions d'euros en 2011) et par Cofiroute pour un montant de 127,7 millions d'euros (127,3 millions d'euros en 2011).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 178,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2 095,8 millions d'euros au 31 décembre 2011). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (2 147,7 millions d'euros dont 1 477 millions d'euros pour ASF, 573 millions d'euros pour Escota et 97,8 millions d'euros pour Cofiroute).

Les autres mouvements de l'exercice 2012 sont principalement liés au changement de méthode de consolidation de la société grecque Gefyra.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note F « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ». Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.25.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ».

## 10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>6 263,8</b>	<b>6 103,1</b>
Goodwill constatés dans l'exercice	335,9	75,4
Pertes de valeur	(7,5)	(8,0)
Ecart de conversion	10,2	10,4
Sortie de périmètre	-	(0,0)
Autres mouvements	6,9	82,9
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>6 609,3</b>	<b>6 263,8</b>

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises. Ils concernent principalement les acquisitions de GA Groupe (VINCI Energies) pour 179 millions d'euros, de NAPC (Eurovia) pour 52,9 millions d'euros, Geostock Holding (Entrepose Contracting) pour 23,1 millions d'euros et Carmacks Group (Eurovia) pour 20,8 millions d'euros.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
ASF/Escota	1 934,7	-	1 934,7	1 934,7
Energies France	1 791,3	-	1 791,3	1 785,2
VINCI Facilities	563,1	-	563,1	563,0
VINCI Park (ex. Sogeparc et Finec)	343,3	-	343,3	343,3
Entrepose Contracting	200,9	-	200,9	200,9
Soletanche Bachy	170,7	-	170,7	170,7
Energies Allemagne	332,2	-	332,2	174,1
Nuvia	139,1	-	139,1	135,9
Energies Benelux	138,7	-	138,7	136,3
ETF - Eurovia Travaux Ferroviaires	107,6	-	107,6	107,6
Energies Suisse	107,2	-	107,2	105,7
Taylor Woodrow Construction UK	93,7	-	93,7	91,5
Autres goodwill	759,1	(72,3)	686,8	514,9
<b>Total</b>	<b>6 681,6</b>	<b>(72,3)</b>	<b>6 609,3</b>	<b>6 263,8</b>

## 11. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>306,1</b>	<b>425,0</b>	<b>731,1</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	7,2	19,1	26,3
Autres acquisitions de l'exercice	20,5	33,4	53,9
Sorties de l'exercice	(6,8)	(2,8)	(9,6)
Écarts de conversion	(0,1)	0,3	0,2
Autres mouvements	(15,5)	1,5	(14,0)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>311,3</b>	<b>476,6</b>	<b>787,9</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5,1	64,2 <sup>(*)</sup>	69,3
Autres acquisitions de l'exercice	19,3	31,6	50,9
Sorties de l'exercice	(11,4)	(33,1)	(44,5)
Écarts de conversion	0,2	2,6	2,9
Autres mouvements	8,5	(5,4)	3,1
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>333,0</b>	<b>536,4</b>	<b>869,4</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>			
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>(259,3)</b>	<b>(117,0)</b>	<b>(376,3)</b>
Amortissements de la période	(28,2)	(10,7)	(38,9)
Pertes de valeur	(0,7)	(2,1)	(2,8)
Reprises de perte de valeur	-	1,6	1,6
Sorties de l'exercice	6,6	1,9	8,6
Écarts de conversion	0,3	0,4	0,6
Autres mouvements	18,3	(24,1)	(5,8)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>(263,0)</b>	<b>(150,1)</b>	<b>(413,0)</b>
Amortissements de la période	(25,5)	(16,0)	(41,5)
Pertes de valeur	(0,2)	(1,9)	(2,2)
Reprises de perte de valeur	0,1	0,4	0,4
Sorties de l'exercice	11,1	27,8	38,9
Écarts de conversion	(0,2)	(0,4)	(0,7)
Autres mouvements	(3,5)	(10,4)	(13,9)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(281,3)</b>	<b>(150,7)</b>	<b>(432,0)</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>46,8</b>	<b>308,0</b>	<b>354,9</b>
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>48,3</b>	<b>326,5</b>	<b>374,8</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>51,7</b>	<b>385,7</b>	<b>437,4</b>

(\*) Dont 63 millions d'euros liés à l'acquisition de Carmacks.

## 12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>3 079,3</b>	<b>844,1</b>	<b>1 194,5</b>	<b>5 716,4</b>	<b>10 834,3</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2,0	3,1	39,2	177,8	222,0
Autres acquisitions de l'exercice	216,1	20,9	161,7	555,9	954,7
Sorties de l'exercice	(51,0)	(6,0)	(19,3)	(441,6)	(517,9)
Écarts de conversion	0,1	(11,4)	(2,7)	(13,7)	(27,7)
Autres mouvements	(110,2)	0,6	(123,9)	70,3	(163,2)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>3 136,2</b>	<b>851,3</b>	<b>1 249,5</b>	<b>6 065,2</b>	<b>11 302,2</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,6	12,1	55,7	216,5	284,8
Autres acquisitions de l'exercice	281,9	13,6	147,8	636,2	1 079,4
Sorties de l'exercice	(82,0)	(11,2)	(39,8)	(436,8)	(569,8)
Écarts de conversion	0,1	10,0	4,9	22,5	37,4
Autres mouvements	(7,5)	1,6	(39,7)	76,5	30,8
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>3 329,2</b>	<b>877,3</b>	<b>1 378,4</b>	<b>6 580,0</b>	<b>12 164,8</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>(1 693,5)</b>	<b>(195,8)</b>	<b>(515,6)</b>	<b>(4 017,9)</b>	<b>(6 422,8)</b>
Amortissements de la période	(165,7)	(19,5)	(50,0)	(562,5)	(797,6)
Pertes de valeur	(0,8)	(3,4)	(3,2)	(8,7)	(16,0)
Reprises de pertes de valeur	0,1	2,9	1,7	7,6	12,2
Sorties de l'exercice	47,2	4,7	9,0	367,7	428,7
Écarts de conversion	(0,0)	1,9	1,2	8,0	11,0
Autres mouvements	(1,2)	(23,1)	(4,4)	(89,8)	(118,6)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>(1 813,9)</b>	<b>(232,3)</b>	<b>(561,3)</b>	<b>(4 295,6)</b>	<b>(6 903,1)</b>
Amortissements de la période	(165,4)	(17,1)	(55,2)	(600,1)	(837,7)
Pertes de valeur	(0,3)	(0,9)	(10,0)	(8,3)	(19,5)
Reprises de pertes de valeur	0,8	1,7	2,4	9,4	14,4
Sorties de l'exercice	77,9	4,0	21,3	401,9	505,1
Écarts de conversion	(0,0)	(1,7)	(1,8)	(15,0)	(18,6)
Autres mouvements	0,5	2,0	(43,8)	(118,0)	(159,3)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(1 900,3)</b>	<b>(244,4)</b>	<b>(648,3)</b>	<b>(4 625,7)</b>	<b>(7 418,6)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>1 385,7</b>	<b>648,3</b>	<b>678,9</b>	<b>1 698,5</b>	<b>4 411,5</b>
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>1 322,3</b>	<b>619,0</b>	<b>688,2</b>	<b>1 769,6</b>	<b>4 399,1</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 428,9</b>	<b>632,9</b>	<b>730,1</b>	<b>1 954,3</b>	<b>4 746,2</b>

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 521,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (387,1 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les immobilisations en location financement s'élevaient à 129,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (133,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.22.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

## 13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2012.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

### 13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2012	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2012	2011
				31/12/2012	31/12/2011		
Groupe ASF	1 934,7	(*)	(*)	9,1%	9,7%	-	-
VINCI Energies France	1 791,3	2,4%	1,0%	12,1%	12,2%	-	-
VINCI Facilities	563,1	0,9%	1,0%	11,7%	11,8%	-	-
VINCI Park	343,3	(*)	(*)	9,0%	9,1%	-	-
VINCI Energies Allemagne	332,2	3,0%	1,0%	10,0%	9,6%	-	-
Entrepose Contracting	200,9	6,8%	1,0%	11,2%	11,6%	-	-
Soletanche Bachy	170,7	2,7%	1,5%	10,6%	11,4%	-	-
Autres goodwill	1 273,2	-3% à 5%	1% à 5%	8,5% à 16,7%	7,5% à 31,4%	(7,5)	(8,0)
<b>Total</b>	<b>6 609,3</b>					<b>(7,5)</b>	<b>(8,0)</b>

(\*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 0,9 % pour le groupe ASF (ce taux est calculé en intégrant l'arrêt de la concession d'Escota en 2028). Le taux de croissance moyen sur la période commune aux concessions d'ASF et d'Escota est de 2,1% et globalement de 3% pour VINCI Park.

Les tests effectués au 31 décembre 2012 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 7,5 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2011).

#### Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

#### Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50%	-0,50%	0,50%	-0,50%
Groupe ASF	(832,1)	887,8	(*)	(*)
VINCI Energies France	(122,9)	134,4	93,3	(85,3)
VINCI Facilities	(25,0)	27,5	19,6	(17,8)
VINCI Park	(150,6)	185,8	(*)	(*)
VINCI Energies Allemagne	(48,4)	54,0	40,1	(35,9)
Entrepose Contracting	(22,5)	24,9	21,6	(19,6)
Soletanche Bachy	(92,1)	102,8	76,3	(68,3)

(\*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2012, une variation de 50 points de base des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

### Sensibilité aux flux

<i>(en millions d'euros)</i>	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels	
	5,0%	-5,0%
Groupe ASF	922,7	(922,7)
VINCI Energies France	148,3	(148,3)
VINCI Facilities	27,3	(27,3)
VINCI Park	107,7	(105,3)
VINCI Energies Allemagne	46,9	(46,9)
Entrepose Contracting	23,8	(23,8)
Soletanche Bachy	90,3	(90,3)

Au 31 décembre 2012, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus ou moins 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

## 13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2012, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 15,4 millions d'euros (46,3 millions d'euros en 2011).

## 14. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2012, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 26,7 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 10,5 millions d'euros (48 millions d'euros au 31 décembre 2011). La diminution de la valeur comptable s'explique principalement par la cession d'un immeuble situé rue Balzac à Paris.

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 1,7 millions d'euros de produits locatifs et 0,7 millions d'euros de charges opérationnelles directes.

## 15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

### 15.1 Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>748,6</b>	<b>713,5</b>
<i>dont contracting</i>	617,6	589,9
<i>dont concessions</i>	119,7	119,0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	25,8	25,9
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	82,1	50,5
<i>dont contracting</i>	79,5	68,9
<i>dont concessions</i>	3,5	(17,2)
Dividendes distribués	(57,2)	(57,7)
Variations de périmètre et écarts de conversion	13,4	10,0
Variations nettes de juste valeur sur instruments financiers (après impôt)	(129,1)	(189,4)
Reclassements (*)	126,7	195,9
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>810,3</b>	<b>748,6</b>
<i>dont contracting</i>	673,1	617,6
<i>dont concessions</i>	118,1	119,7

(\*) Reclassements correspondants à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative portés pour l'essentiel en autres provisions non courantes (voir note E.20.2 «Autres provisions non courantes»).

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de taux d'intérêt sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

## 15.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

La valeur comptable des participations de VINCI dans les sociétés mises en équivalence se répartit par pôle de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Concessions	118,1	119,7
dont VINCI Autoroutes	15,3	13,2
dont VINCI Concessions	102,8	106,4
Contracting	673,1	617,6
dont VINCI Energies	8,7	4,6
dont Eurovia	107,5	132,3
dont VINCI Construction	556,9	480,7
VINCI Immobilier	19,0	11,4
<b>Participations dans des sociétés mises en équivalence</b>	<b>810,3</b>	<b>748,6</b>

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting et immobilier	Total
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	543,5	1 708,2	2 251,7	502,0	1 670,6	2 172,6
Résultat opérationnel	114,4	127,3	241,7	75,6	134,7	210,3
Résultat net	3,5	78,6	82,1	(17,2)	67,6	50,5
<b>Bilan</b>						
Actifs non courants	2 818,0	1 805,3	4 623,3	2 118,6	1 485,6	3 604,2
Actifs courants	652,4	1 090,5	1 742,9	544,4	1 051,4	1 595,8
Capitaux propres	310,8	(629,6)	(318,8)	197,5	(609,5)	(412,0)
Passifs non courants	(2 976,8)	(1 192,1)	(4 168,9)	(2 141,5)	(918,3)	(3 059,8)
Passifs courants	(804,5)	(1 074,0)	(1 878,5)	(719,1)	(1 009,0)	(1 728,1)
Endettement financier net	(2 705,2)	(174,7)	(2 879,9)	(1 994,1)	(516,6)	(2 510,8)

Les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations du domaine concédé des sociétés concessionnaires et les créances financières des projets en partenariat public-privé.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.27 « Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence ». La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012 ».

## 15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence

### Engagements d'investissement pris par les sociétés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Concessions	Contracting	Total	Concessions	Contracting	Total
Engagements d'investissement (en quote-part du Groupe)	2 148,3	17,5	2 165,8	2 439,7	84,3	2 524,0

La baisse des engagements d'investissement pris par les sociétés mises en équivalence (en quote-part Groupe) concerne principalement la société LISEA (projet de LGV entre Tours et Bordeaux) à hauteur de 294,2 millions d'euros.

### Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de mises de fonds pris par le Groupe (capital et/ou dette subordonnée)	389,3	527,8

Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA pour 112,8 millions d'euros. La variation de l'exercice s'explique par la mise en place par LISEA de sûretés réelles pour 135,3 millions d'euros en lieu et place de l'engagement de mises de fonds initial.

#### Sûretés réelles

Des sûretés réelles ont été données par VINCI ou VINCI Concessions pour les sociétés de projet de la branche concessions sous forme de nantissement de titres. Le montant des titres nantis (en valeur nette comptable consolidée) s'élève à 47,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 et concerne principalement les sociétés de projet SMTPC pour 28,9 millions d'euros et Olympia Odos pour 9,0 millions d'euros.

## 15.4 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	1 112,5	917,9
Créances clients	411,3	266,8
Achats	33,2	88,4
Dettes fournisseurs	58,6	53,0

## 16. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente	322,1	306,1
Prêts et créances au coût amorti	637,2	525,1
<i>dont créances financières (PPP)</i>	<i>183,8</i>	<i>182,2</i>
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants <sup>(*)</sup>	756,1	436,4
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>1 715,4</b>	<b>1 267,6</b>

*(\*) Voir note E.23 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».*

Les actifs disponibles à la vente comprennent des titres de participation cotés pour 198,9 millions d'euros (dont 191,0 millions d'euros représentant la participation de 3,3 % dans ADP) et des titres de participation non cotés pour 123,2 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent des créances rattachées à des participations, dont les avances d'actionnaires dans les sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 183 millions d'euros (138 millions d'euros au 31 décembre 2011) ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariats public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 183,8 millions d'euros.

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note E.22 « Informations relatives à l'endettement financier net »).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 33,7 millions d'euros.



Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
<b>Au 01/01/2011</b>	<b>202,3</b>	<b>114,6</b>	<b>117,9</b>	<b>-</b>	<b>248,6</b>	<b>683,4</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	1,5	-	-	(0,0)	1,5
Autres acquisitions de la période	0,3	28,4	48,0	0,2	133,4	210,3
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	(19,9)	-	-	-	(0,0)	(19,9)
Pertes de valeur	(0,0)	(1,9)	-	-	(1,8)	(3,8)
Sorties de la période	(0,2)	(1,0)	(19,2)	(0,4)	(20,7)	(41,5)
Ecart de conversion	0,2	(0,1)	0,7	(0,0)	0,5	1,3
Autres mouvements	(0,0)	(18,0)	34,9	2,3	(19,3)	(0,1)
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>182,7</b>	<b>123,4</b>	<b>182,2</b>	<b>2,1</b>	<b>340,7</b>	<b>831,2</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	2,5	-	-	0,9	3,4
Autres acquisitions de la période	-	26,0	47,0	1,0	110,2	184,2
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	17,6	-	-	-	-	17,6
Pertes de valeur	(0,0)	(6,3)	-	-	(5,0)	(11,3)
Sorties de la période	(0,4)	(0,7)	(33,1)	(0,9)	(33,8)	(69,0)
Ecart de conversion	0,2	-	(0,3)	-	0,8	0,8
Autres mouvements	(1,2)	(21,6)	(12,1)	(0,0)	37,4	2,5
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>198,9</b>	<b>123,2</b>	<b>183,8</b>	<b>2,3</b>	<b>451,2</b>	<b>959,3</b>

Les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente proviennent principalement de la hausse de la valeur des titres ADP pour 17,6 millions d'euros.

L'augmentation en 2012 des créances financières (PPP) de 47 millions d'euros concerne pour l'essentiel la piscine Edouard Herriot (Bordeaux) chez VINCI Construction France pour 16,2 millions d'euros et des projets de VINCI plc au Royaume Uni pour 9,2 millions d'euros.

L'augmentation des autres prêts et créances concerne notamment des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 42,0 millions d'euros.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.26 « Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte ».

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP / Concessions	183,8	31,9	151,9
Prêts et créances collatéralisés	2,3	2,3	-
Autres prêts et créances	451,2	253,6	197,6
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>637,2</b>	<b>287,8</b>	<b>349,5</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP / Concessions	182,2	19,8	162,5
Prêts et créances collatéralisés	2,1	-	2,1
Autres prêts et créances	340,7	216,0	124,7
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>525,1</b>	<b>235,8</b>	<b>289,3</b>

## 17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)

### 17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Données bilantielles</b>		
Avances et acomptes reçus	(768,4)	(763,7)
Contrats de construction en cours, actifs	2 129,9	2 149,1
Contrats de construction en cours, passifs	(2 927,7)	(2 281,2)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(797,9)</b>	<b>(132,1)</b>
<b>Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours</b>		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	48 545,5	45 133,3
Moins factures émises	(49 343,4)	(45 265,5)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(797,9)</b>	<b>(132,1)</b>

### 17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs. Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leur co-traitant ou de leur sous-traitant (garanties reçues).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 401,7	640,7	4 552,2	640,2
Retenue de garantie	3 007,2	484,6	2 919,6	664,8
Soumission	159,4	0,6	150,1	0,1
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 514,7	479,8	1 484,6	380,8
<b>Total</b>	<b>9 082,9</b>	<b>1 605,8</b>	<b>9 106,5</b>	<b>1 685,9</b>

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service-après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

## 18. Capitaux propres

### Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 2 mai 2011 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 12 avril 2012, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. Au cours de cette période, 17 705 000 titres ont été achetés au cours moyen de 36,53 euros, pour un montant total de 646,7 millions d'euros (hors frais d'acquisition liés pour 0,2 million d'euros).

Les actions autodétenues (voir note E.18.2 « Actions autodétenues ») sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et d'abondement des plans d'actionnariat salarié à l'international.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2012, plus de 58 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,94 % du capital de la société, ils en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

### 18.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2012 est composé de 577 347 352 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

#### Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Nombre d'actions en début de période</b>	<b>565 276 672</b>	<b>552 620 447</b>
Augmentations de capital	12 070 680	12 656 225
<b>Nombre d'actions en fin de période</b>	<b>577 347 352</b>	<b>565 276 672</b>
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	577 347 352	565 276 672
Valeur nominale de l'action ( <i>en euros</i> )	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	41 102 058	25 021 501
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attributions d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié.</i>	<i>5 026 096</i>	<i>7 106 098</i>

Les mouvements du capital en 2011 et 2012 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital ( <i>en euros</i> )	Primes d'émissions d'apports ou de fusions ( <i>en euros</i> )	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social ( <i>en euros</i> )
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>				<b>552 620 447</b>	<b>1 381 551 118</b>
Plan d'épargne du Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>				<b>565 276 672</b>	<b>1 413 191 680</b>
Plan d'épargne du Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
<b>Situation au 31 décembre 2012</b>				<b>577 347 352</b>	<b>1 443 368 380</b>

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois +3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

## 18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Nombre d'actions en début de période</b>	<b>25 021 501</b>	<b>11 360 406</b>
Achats d'actions	17 705 000	15 244 984
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat	(1 000)	(111 233)
Attribution aux salariés des actions de performance 2007		(1 100)
Attribution aux salariés des actions de performance 2008		(1 150)
Attribution aux salariés des actions de performance 2009		(1 470 406)
Attribution aux salariés des actions de performance 2010	(1 607 900)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2011	(1 800)	
Livraison abondement Castor International	(13 743)	
<b>Nombre d'actions en fin de période</b>	<b>41 102 058</b>	<b>25 021 501</b>

Au 31 décembre 2012, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 41 102 058 actions, pour un montant de 1 661,8 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

36 075 962 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe et 5 026 096 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international.

## 18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Réserves libres d'impôt sur les sociétés	17 926,6	18 315,9
<b>Réserves distribuables</b>	<b>17 926,6</b>	<b>18 315,9</b>

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 141,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## 18.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>						
<b>Réserve à l'ouverture</b>	<b>16,9</b>	-	<b>16,9</b>	<b>36,8</b>	-	<b>36,8</b>
Variations de juste valeur de la période	17,6	(0,0)	17,6	(19,9)	(0,0)	(19,9)
Pertes de valeur constatées en résultat	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre et divers	-	-	-	(0,0)	-	-
<b>Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture</b>	<b>(I) 34,5</b>	<b>(0,0)</b>	<b>34,5</b>	<b>16,9</b>	<b>(0,0)</b>	<b>16,9</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
<b>Réserve à l'ouverture</b>	<b>(773,5)</b>	<b>(33,3)</b>	<b>(806,9)</b>	<b>(427,4)</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(444,3)</b>
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence	(180,3)	(12,6)	(193,0)	(255,2)	(16,8)	(272,0)
Autres variations de juste valeur de la période	(81,3)	(0,7)	(82,0)	(102,6)	0,4	(102,3)
Eléments de juste valeur constatés en résultat	16,0	-	16,0	11,6	-	11,6
Variations de périmètre et divers	1,5	0,3	1,7	0,1	-	0,1
<b>Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture</b>	<b>(II) (1 017,7)</b>	<b>(46,4)</b>	<b>(1 064,1)</b>	<b>(773,5)</b>	<b>(33,3)</b>	<b>(806,9)</b>
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>	<i>(627,6)</i>	<i>(46,4)</i>	<i>(674,0)</i>	<i>(445,5)</i>	<i>(31,7)</i>	<i>(477,2)</i>
<b>Réserve brute totale avant effet d'impôt</b>	<b>(I + II) (983,2)</b>	<b>(46,4)</b>	<b>(1 029,6)</b>	<b>(756,6)</b>	<b>(33,3)</b>	<b>(789,9)</b>
Effet d'impôt associé	314,4	15,0	329,4	236,8	9,4	246,3
<b>Réserve nette d'impôt</b>	<b>(668,8)</b>	<b>(31,4)</b>	<b>(700,2)</b>	<b>(519,8)</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(543,7)</b>

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie (- 1 064,1 millions d'euros) s'explique principalement par les opérations de couverture relatives au risque de taux pour - 1 052,7 millions d'euros dont :

- - 378,7 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, principalement VINCI Autoroutes ;
- - 674,0 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence pour l'essentiel des sociétés de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou en concessions.

Ces opérations sont décrites en note E.23.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

## 18.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2012 et 2011 s'analysent de la façon suivante :

	2012	2011
<b>Dividende par action (en euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,55	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
<b>Dividende net global</b>	<b>1,77</b>	<b>1,77</b>
<b>Montant du dividende (en millions d'euros)</b>		
Acompte sur dividende	294,9	297,9
Solde du dividende	657,0 <sup>(*)</sup>	651,8
Montant versé en numéraire	657,0	651,8
<b>Dividende net global</b>	<b>951,9</b>	<b>949,7</b>

(\*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 26 janvier 2013, soit 538 507 032 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2011 le 24 mai 2012 et à celui d'un acompte sur dividende 2012 le 15 novembre 2012.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2012 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 avril 2013 (voir note I.31 « Affectation du résultat 2012 »).

## 18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2012, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s'élèvent à 346,2 millions d'euros (344,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) et ceux de CFE (53,16 % du capital) à 251,7 millions d'euros (233,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 19. Paiements en actions

### 19.1 Options d'achat et de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription et des options d'achat existantes au 31 décembre 2012 ont évolué comme suit :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
<b>Options en circulation en début de période</b>	<b>21 813 275</b>	<b>34,60</b>	<b>23 010 679</b>	<b>32,36</b>
Options attribuées pendant la période	2 457 980		1 592 493	
Options levées	(3 014 216)		(2 683 125)	
Options annulées	(6 756 939) <sup>(*)</sup>		(106 772)	
<b>Options en circulation en fin de période</b>	<b>14 500 100</b>	<b>35,93</b>	<b>21 813 275</b>	<b>34,60</b>
<i>dont options exerçables</i>	<i>6 418 682</i>		<i>12 307 437</i>	

(\*) dont 3 543 554 options de souscription ainsi que 3 213 385 options d'achat non exercées afférentes au plan 2006, qui venait à échéance le 16 mai 2012 et dont le prix de souscription était de 40,32 euros.

#### Informations sur les options exercées en 2012 et restant à lever au 31 décembre 2012

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées en 2012	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2012
VINCI 2002 n° 1	15,59	633 138	-
VINCI 2002 n° 2	12,96	563 329	-
VINCI 2003	15,04	144 867	437 319
VINCI 2004	20,18	501 173	1 427 672
VINCI 2005	24,20	931 109	-
VINCI 2006 n°1	35,58	237 850	834 100
VINCI 2006 n°2	40,32	1 000	-
VINCI 2009	38,37	750	3 719 591
VINCI 2010	36,70	-	4 074 560
VINCI 2011	43,70	-	1 567 043
VINCI 2012	39,04	-	2 439 815
<b>Total plans de souscription</b>	<b>35,93<sup>(*)</sup></b>	<b>3 013 216</b>	<b>14 500 100</b>
VINCI 2006 n°2	40,32	1 000	-
<b>Total plans d'achat</b>	<b>40,32<sup>(*)</sup></b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>35,93<sup>(*)</sup></b>	<b>3 014 216</b>	<b>14 500 100</b>

(\*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2012.

#### Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours durant l'exercice 2012

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	36,37	44,87	35,44	37,43
Prix d'exercice (en euros)	39,04	43,70	36,70	38,37
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années)	7	7	7	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980	1 592 493	4 234 595	3 865 000
Options annulées	(18 165)	(25 450)	(160 035)	(144 659)
Nombre d'options après annulation	2 439 815	1 567 043	4 074 560	3 719 591
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302	266	1 735	1 582

Le Conseil d'administration du 12 avril 2012 a procédé à l'attribution à 302 collaborateurs de 2 457 980 options de souscription d'actions avec effet au 12 avril 2012. L'acquisition définitive des options est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître au cours

de la période de référence une moyenne annuelle des ROCE 2012 et 2013 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des options de souscription attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 %, le nombre d'options de souscription définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune option n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 %.

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

### Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions en cours durant l'exercice 2012

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009
Volatilité de l'action VINCI (*)	27,65%	26,93%	34,22%	32,91%
Rendement attendu de l'action	6,95%	8,29%	7,24%	8,01%
Taux de rendement sans risque (**)	1,29%	2,62%	1,59%	2,38%
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26%	4,05%	4,99%	4,21%
<b>Juste valeur de l'option (en euros)</b>	<b>4,02</b>	<b>7,66</b>	<b>4,43</b>	<b>5,65</b>

(\*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

(\*\*) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(\*\*\*) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 17 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2012, mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009), contre 16 millions d'euros en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009).

## 19.2 Actions de performance

### Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période</b>	<b>3 783 659</b>	<b>3 235 383</b>
Actions attribuées	2 202 580	2 139 059
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 609 700)	(1 470 406)
Actions annulées	(126 839)	(120 377)
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période</b>	<b>4 249 700</b>	<b>3 783 659</b>

### Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010
Nombre de bénéficiaires	1 881	1 782	1 813
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	12/04/2014	02/05/2013	09/07/2012
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	12/04/2016	02/05/2015	09/07/2014
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance</b>	<b>2 202 580</b>	<b>2 139 059</b>	<b>1 726 138</b>
Actions annulées	(14 190)	(75 949)	(118 238)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(1 800)	(1 607 900)
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice</b>	<b>2 188 390</b>	<b>2 061 310</b>	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 avril 2012 a procédé à l'attribution à 1 881 collaborateurs de 2 202 580 actions de performance avec effet au 12 avril 2012. L'acquisition définitive des actions est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître au cours de la période de référence une moyenne annuelle des ROCE 2012 et 2013 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires (portée à 9% pour les membres du comité exécutif à la date du 12 avril 2012). Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 % (8% et 9% pour les bénéficiaires membres du comité exécutif), le nombre d'actions de performance définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 % (8% pour les membres du comité exécutif).

Les actions de performance ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

### Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2012	Plan 2011	Plan 2010
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	36,37	44,87	35,44
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,00	36,90	28,30
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (en %)	77,00%	82,25%	79,85%
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque <sup>(*)</sup>	0,36%	1,81%	0,97%

(\*) Taux à deux ans des obligations d'état de la zone euro.

Une charge de 69,3 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2012, mai 2011, juillet 2010) contre 62,7 millions d'euros en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009).

## 19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10% jusqu'au plan du 3<sup>e</sup> trimestre 2012 et a été réduite à 5% pour le plan du 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci était plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2012 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Au cours de l'exercice 2012, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président directeur général le 5 mars 2012, des plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (Plan Castor International). Quatorze pays sont concernés : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans, permettant de concilier l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires avec une proposition de valeur homogène pour chacun des pays, sont les suivantes :

- acquisitions d'actions VINCI sans décote (par augmentation de capital réservée ou par achat sur le marché) ;
- période de souscription : 4 semaines s'achevant le 13 avril 2012 (9 périodes successives entre mars et novembre 2012 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à 3 ans - lorsque cela s'avère possible - ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans 3 ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après 3 ans.

L'abondement qui sera versé en actions correspond à l'avantage consenti par le Groupe aux salariés étrangers ayant souscrit aux plans. Cet avantage est comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits, en l'occurrence 3 ans.



Plan d'épargne Groupe France	2012		
	1 <sup>er</sup> trimestre 2012 (1 <sup>er</sup> janvier - 30 avril 2012)	3 <sup>e</sup> trimestre 2012 (1 <sup>er</sup> septembre - 14 décembre 2012)	2 <sup>e</sup> trimestre 2012 (1 <sup>er</sup> mai - 31 août 2012)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,61%	7,16%	7,30%
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,55		
Montant dividende à payer (solde)			1,22
Prix de souscription (en euros)	32,45	29,71	32,40
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,59	34,47	36,83
Volatilité historique du titre VINCI	34,42%	35,18%	34,14%
Nombre estimé de titres souscrits	2 233 759	849 537	795 160
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 740 314	1 100 150	1 017 804

Plan d'épargne Groupe France	2011		
	1 <sup>er</sup> trimestre 2011 (1 <sup>er</sup> janvier - 30 avril 2011)	3 <sup>e</sup> trimestre 2011 (1 <sup>er</sup> septembre - 31 décembre 2011)	2 <sup>e</sup> trimestre 2011 (1 <sup>er</sup> mai - 31 août 2011)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	7,80%	8,41%	8,36%
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,55		
Montant dividende à payer (solde)			1,15
Prix de souscription (en euros)	29,42	38,23	38,91
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,87	43,52	43,11
Volatilité historique du titre VINCI	34,57%	31,73%	31,87%
Nombre estimé de titres souscrits	2 910 617	654 454	630 949
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 725 589	839 664	801 305

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2012
Cours de souscription (en euros)	38,73
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	34,835
Taux de distribution du dividende espéré	5,53%
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	29,64

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 11,6 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

## 20. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite	20.1	821,7	750,8
Autres provisions non courantes	20.2	974,8	784,6
<b>Total des provisions non courantes à plus d'un an</b>		<b>1 796,5</b>	<b>1 535,4</b>

### 20.1 Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2012 à 877,7 millions d'euros (dont 821,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 805,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 750,8 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (56 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2011) est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- Les engagements portés par VINCI ou ses filiales faisant l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
  - Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite, de régimes de retraites complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou d'autres régimes à prestations définies fermés dont les bénéficiaires sont des retraités, et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes donnent lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans deux contrats souscrits auprès de Cardif/BNP Paribas dont bénéficient certains dirigeants du Groupe.

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont un régime dit de « promesses directes ». D'autres régimes à prestations définies (régime du *Fürsorge* pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999. Il s'y ajoute des engagements au titre des *primes de jubilé* et des *préretraites* (ATZ).
- Pour les filiales autrichiennes et néerlandaises, les engagements portent pour l'essentiel sur des régimes d'indemnités de fin de carrière et/ou des *primes de jubilé*.
- Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques de VINCI (VINCI Plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK, Faceo UK), le groupe CFE en Belgique et Etavis en Suisse.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement des filiales situées dans la zone euro (France, Allemagne et Belgique), au Royaume-Uni et en Suisse. Ils sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5%	5,0%	4,4%	5,1%	1,8%	2,6%
Taux d'inflation	2,0%	2,2%	1,8% - 2,6% (*)	2,5% - 3,4%	1,5%	1,5%
Taux de revalorisation des salaires	0,0% - 4,0%	0,0% - 4,0%	2,6% - 4,0%	2,7% - 4,5%	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des rentes	2,0%	2,0% - 2,2%	2,5% - 3,6%	3,4% - 3,8%	0,0%	0,0%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés par plan	1-22 ans	1-20 ans	5-16 ans	7-13 ans	8-11 ans	9-11 ans

(\*) Taux CPI : 1,8 % ; Taux RPI : 2,6 %.

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method* qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2012. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, la valeur comptable au 31 décembre 2012 est retenue.

La répartition des actifs de couverture par catégorie d'actif est la suivante :

Répartition des actifs de couverture	31/12/2012				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Actions	23%	32%	27%	3%	24%
Immobilier	2%	18%	4%	1%	6%
Obligations	52%	43%	64%	3%	49%
Monétaire	13%	2%	2%	0%	8%
Autres	11%	6%	4%	93%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Taux de rendement moyen attendu</b>	<b>5,1%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>523,5</b>	<b>201,1</b>	<b>135,1</b>	<b>44,8</b>	<b>904,5</b>
<b>Actifs de couverture (en %)</b>	<b>58%</b>	<b>22%</b>	<b>15%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

	31/12/2011				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
<b>Répartition des actifs de couverture</b>					
Actions	22%	30%	28%	3%	24%
Immobilier	2%	19%	4%	0%	6%
Obligations	52%	43%	66%	77%	53%
Monétaire	14%	1%	2%	0%	8%
Autres	11%	8%	0%	19%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Taux de rendement moyen attendu</b>	<b>6,1%</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,2%</b>
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>464,5</b>	<b>181,2</b>	<b>111,7</b>	<b>40,0</b>	<b>797,5</b>
<b>Actifs de couverture (en %)</b>	<b>58%</b>	<b>23%</b>	<b>14%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

Pour le Royaume-Uni qui constitue la contribution la plus importante, les rendements théoriques attendus sur les actifs de couverture sont les suivants :

	Actions	Immobilier	Obligations	Monétaire	Autres	Total
<b>Rendement des actifs financiers</b>						
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,9%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,1%</b>
Au 31/12/2011	6,9%	6,9%	5,2%	5,6%	7,0%	6,1%

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

### Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
<b>Valeur actuelle des engagements de retraite</b>	<b>(774,6)</b>	<b>(1 330,2)</b>	<b>(2 104,8)</b>	<b>(625,0)</b>	<b>(1 140,9)</b>	<b>(1 765,9)</b>
Juste valeur des actifs financiers	135,1	769,5	904,5	111,5	686,0	797,5
<b>Surplus (ou déficit)</b>	<b>(639,5)</b>	<b>(560,7)</b>	<b>(1 200,2)</b>	<b>(513,6)</b>	<b>(454,8)</b>	<b>(968,4)</b>
<b>Provisions reconnues au bilan</b>	<b>(471,7)</b>	<b>(405,9)</b>	<b>(877,7)</b>	<b>(434,7)</b>	<b>(371,2)</b>	<b>(805,8)</b>
Actifs reconnus au bilan	30,9	39,5	70,4	24,9	24,0	48,9
<b>Eléments non reconnus au bilan</b>	<b>198,8</b>	<b>194,3</b>	<b>393,0</b>	<b>103,8</b>	<b>107,7</b>	<b>211,4</b>
dont écarts actuariels	163,8	195,1	358,9	65,4	108,1	173,5
dont coût des services passés	35,0	0,1	35,1	38,3	0,1	38,5
dont actifs non reconnus au bilan	-	(1,0)	(1,0)	-	(0,5)	(0,5)

## Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Valeur actuelle des engagements de retraite</b>		
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1 765,9</b>	<b>1 708,1</b>
<b>dont engagements couverts par des actifs de couverture</b>	<b>1 021,7</b>	<b>959,0</b>
Droits supplémentaires acquis	50,7	50,7
Actualisation de l'année	84,7	78,9
Prestations servies sur l'exercice	(83,4)	(76,3)
Écarts actuariels	211,8	(24,4)
Coût des services passés	2,9	-
Acquisitions d'entreprises	44,7	3,1
Liquidation des droits et réductions de régimes	(0,8)	(4,1)
Effet de l'évolution des taux de change	13,6	21,9
Variations de périmètre et autres	13,8	7,9
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>2 104,8</b>	<b>1 765,9</b>
<b>dont engagements couverts par des actifs de couverture</b>	<b>1 192,0</b>	<b>1 021,7</b>
<b>Actifs de couverture</b>		
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>797,5</b>	<b>735,9</b>
Rendement attendu des fonds	42,0	37,5
Écarts actuariels	22,3	(9,5)
Cotisations versées aux fonds	51,5	36,9
Prestations servies sur l'exercice	(37,7)	(32,7)
Acquisition d'entreprises	4,6	0,2
Liquidation des droits et réductions de régimes	-	(0,3)
Effet de l'évolution des taux de change	11,9	18,8
Variations de périmètre et autres	12,4	10,6
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>904,5</b>	<b>797,5</b>
<b>Montants non reconnus au bilan</b>		
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>211,4</b>	<b>240,9</b>
Nouveaux éléments	189,5	(14,9)
Effet des changements d'hypothèses	214,3	(10,9)
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(2,5)	(13,5)
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	(22,3)	9,5
Amortissement de la période	(9,2)	(8,6)
Change et autres variations	1,3	(6,2)
Réductions de régimes	(0,0)	0,2
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>393,0</b>	<b>211,4</b>
dont écarts actuariels	358,9	173,5
dont coût des services passés	35,1	38,5
dont actifs non reconnus	(1,0)	(0,5)
Écarts actuariels/engagements (en %)	17,1%	9,8%

La hausse des écarts actuariels en 2012 résulte principalement de la baisse des taux d'actualisation en zone euro, en Suisse et au Royaume-Uni, partiellement compensée par la bonne performance des actifs de couverture.

Les mouvements de la période inscrits en « acquisitions d'entreprises » sont principalement liés aux engagements du groupe allemand GA Gruppe acquis par VINCI Energies au cours du second semestre 2012.

### Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et de l'effet des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<b>Valeur des actifs et passifs des régimes</b>					
Valeur actuelle des engagements de retraite	(2 104,8)	(1 765,9)	(1 708,1)	(1 390,0)	(1 185,6)
Juste valeur des actifs financiers	904,5	797,5	735,9	590,5	507,5
Surplus (ou déficit)	(1 200,2)	(968,4)	(972,2)	(799,5)	(678,1)
<b>Ajustements liés à l'expérience</b>					
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(2,5)	(13,5)	(14,5)	10,4	(9,6)
En pourcentage des engagements de retraite	0,1%	0,8%	0,8%	-0,7%	0,8%
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	(22,3)	9,5	(6,2)	(22,3)	95,0
En pourcentage des actifs de couverture	-2,5%	1,2%	-0,8%	-3,8%	18,7%

VINCI estime à 125 millions d'euros les versements prévus en 2013 au titre des engagements de retraite, dont 95 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités et 30 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

### Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2012	2011
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(50,7)	(50,7)
Actualisation des droits acquis	(84,7)	(78,9)
Rendement attendu des fonds	42,0	37,5
Amortissement des écarts actuariels	(7,4)	(6,8)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	(1,8)	(1,8)
Coût des services passés - droits acquis	(0,5)	0,4
Autres	(3,8)	0,1
<b>Total</b>	<b>(106,9)</b>	<b>(100,2)</b>

La sensibilité au taux d'actualisation de la charge 2013 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50%	-0,50%
Taux d'actualisation	(3,6)	3,2

### Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part de ces cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Par ailleurs, les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 466,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 440,1 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ces montants comprennent notamment les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France.

## 20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
<b>01/01/2011</b>	<b>442,9</b>	<b>260,5</b>	<b>(172,9)</b>	<b>(21,6)</b>	<b>117,6</b>	<b>(26,0)</b>	<b>1,0</b>	<b>601,6</b>
Autres avantages au personnel	146,2	19,0	(28,5)	(0,6)	(3,8)	(0,1)	(0,2)	131,9
Risques financiers	252,0	3,8	(10,3)	(0,2)	183,9	-	(0,0)	429,3
Autres risques	463,6	178,0	(122,2)	(11,1)	35,0	-	1,1	544,4
Actualisation provisions non courantes	(6,3)	-	0,6	0,2	(13,3)	-	(0,4)	(19,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(253,9)	-	-	-	4,3	(52,2)	(0,0)	(301,8)
<b>31/12/2011</b>	<b>601,6</b>	<b>200,8</b>	<b>(160,4)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>206,2</b>	<b>(52,2)</b>	<b>0,5</b>	<b>784,6</b>
Autres avantages au personnel	131,9	18,5	(23,4)	(0,7)	10,0	0,5	0,2	136,9
Risques financiers	429,3	10,3	(0,9)	(0,7)	126,2	-	-	564,2
Autres risques	544,4	152,1	(156,2)	(35,8)	5,2	-	0,3	510,0
Actualisation provisions non courantes	(19,2)	0,3	3,2	2,3	(1,0)	-	(0,3)	(14,9)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(301,8)	-	-	-	10,6	69,7	-	(221,4)
<b>31/12/2012</b>	<b>784,6</b>	<b>181,2</b>	<b>(177,3)</b>	<b>(35,0)</b>	<b>151,0</b>	<b>70,2</b>	<b>0,1</b>	<b>974,8</b>

### Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent les médailles du travail, les primes de jubilé et les couvertures de frais médicaux.

Au 31 décembre 2012, ces provisions s'élèvent à 136,9 millions d'euros dont 41,2 millions d'euros au titre de couvertures de frais médicaux.

Celles-ci ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0% et 6%. La variation de ce taux de 1% entraînerait une variation de 5,9 millions d'euros de l'engagement.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5%	5%
Taux d'inflation	2,0%	2,2%
Taux de revalorisation des salaires	2,0% - 3,0%	1,8% - 2,1%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0% - 6,0%	0,0% - 6,0%

### Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent notamment la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résultent notamment des variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture de taux (couverture du flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

### Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H « Note sur les litiges ». Elles s'élèvent à 510,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 (544,4 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 303,6 millions d'euros pour la part à plus d'un an (257,6 millions au 31 décembre 2011).

### Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 8,9 millions au 31 décembre 2012.

## 21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 21.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 015,5	1 004,1	(50,8)	62,2
Clients et autres débiteurs	10 978,6	10 222,0	294,5	462,0
Autres actifs courants d'exploitation	4 505,5	4 131,3	343,1	31,1
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>16 499,6</b>	<b>15 357,5</b>	<b>586,9</b>	<b>555,2</b>
Fournisseurs	(7 603,6)	(7 625,0)	188,9	(167,4)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 306,3)	(10 381,5)	(700,5)	(224,2)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 909,9)</b>	<b>(18 006,6)</b>	<b>(511,6)</b>	<b>(391,7)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)</b>	<b>(2 410,3)</b>	<b>(2 649,1)</b>	<b>75,2</b>	<b>163,6</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>(3 507,7)</b>	<b>(3 484,1)</b>	<b>(37,9)</b>	<b>14,2</b>
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(221,4)</i>	<i>(301,8)</i>	<i>69,7</i>	<i>10,7</i>
<b>Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)</b>	<b>(5 918,0)</b>	<b>(6 133,2)</b>	<b>37,4</b>	<b>177,8</b>

(\*) Principalement écarts de conversion et mouvements de périmètre.

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 015,5	497,9	87,3	93,2	333,1	4,1
Clients et autres débiteurs	10 978,6	9 281,3	712,3	566,5	408,3	10,1
Autres actifs courants d'exploitation	4 505,5	3 511,6	230,1	411,6	342,9	9,3
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>16 499,6</b>	<b>13 290,8</b>	<b>1 029,7</b>	<b>1 071,3</b>	<b>1 084,4</b>	<b>23,5</b>
Fournisseurs	(7 603,6)	(6 590,7)	(470,0)	(313,0)	(219,8)	(10,2)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 306,3)	(9 192,5)	(571,9)	(693,9)	(762,7)	(85,3)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 909,9)</b>	<b>(15 783,2)</b>	<b>(1 041,9)</b>	<b>(1 006,9)</b>	<b>(982,4)</b>	<b>(95,4)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)</b>	<b>(2 410,3)</b>	<b>(2 492,4)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>64,4</b>	<b>101,9</b>	<b>(72,0)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 004,1	522,1	78,1	121,8	281,7	0,5
Clients et autres débiteurs	10 222,0	8 433,7	789,9	501,3	488,0	9,3
Autres actifs courants d'exploitation	4 131,3	3 186,5	251,4	276,4	388,9	28,1
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>15 357,5</b>	<b>12 142,3</b>	<b>1 119,4</b>	<b>899,5</b>	<b>1 158,5</b>	<b>37,8</b>
Fournisseurs	(7 625,0)	(6 431,4)	(501,4)	(340,5)	(341,5)	(10,4)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 381,5)	(8 063,7)	(595,2)	(664,1)	(965,2)	(93,3)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 006,6)</b>	<b>(14 495,1)</b>	<b>(1 096,5)</b>	<b>(1 004,6)</b>	<b>(1 306,7)</b>	<b>(103,7)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)</b>	<b>(2 649,1)</b>	<b>(2 352,8)</b>	<b>22,8</b>	<b>(105,1)</b>	<b>(148,2)</b>	<b>(65,8)</b>

## 21.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients facturées	6 373,6	6 315,1
Provisions - créances clients	(410,4)	(377,9)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>5 963,2</b>	<b>5 937,2</b>

Au 31 décembre 2012, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 267,8 millions d'euros (180,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Elles sont provisionnées à hauteur de 28,4 millions d'euros (26,3 millions d'euros au 31 décembre 2011). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 280,9 millions d'euros (349,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sont provisionnées à hauteur de 152,0 millions d'euros (194,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 21.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
<b>01/01/2011</b>	<b>2 823,0</b>	<b>1 220,5</b>	<b>(930,0)</b>	<b>(181,7)</b>	<b>256,4</b>	<b>25,0</b>	<b>21,8</b>	<b>3 235,0</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	565,1	94,7	(88,4)	(10,8)	0,3	-	0,4	561,3
Service après-vente	417,1	158,6	(120,5)	(14,4)	(3,4)	-	(0,7)	436,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	790,9	532,5	(420,3)	(35,8)	46,3	-	0,8	914,4
Litiges	448,8	190,5	(114,8)	(35,4)	22,3	-	(1,3)	510,2
Restructuration	64,9	17,7	(37,0)	(7,7)	(4,6)	-	(0,1)	33,3
Autres risques courants	723,0	284,4	(218,3)	(28,5)	(0,2)	-	(0,6)	759,7
Actualisation provisions courantes	(28,7)	(8,8)	1,4	0,5	2,1	-	0,3	(33,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	253,9	-	-	-	(4,3)	52,2	-	301,8
<b>31/12/2011</b>	<b>3 235,0</b>	<b>1 269,6</b>	<b>(997,8)</b>	<b>(132,2)</b>	<b>58,4</b>	<b>52,2</b>	<b>(1,1)</b>	<b>3 484,1</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	561,3	124,9	(76,8)	(16,3)	(5,3)	-	(0,3)	587,5
Service après-vente	436,7	150,8	(109,4)	(35,9)	5,8	-	2,8	450,8
Pertes à terminaison et risques chantiers	914,4	731,3	(692,4)	(35,0)	(4,3)	-	4,3	918,3
Litiges	510,2	284,4	(172,2)	(40,9)	13,7	-	0,9	596,0
Restructuration	33,3	30,7	(24,1)	(3,4)	(1,1)	-	0,1	35,4
Autres risques courants	759,7	304,6	(298,8)	(49,9)	13,6	-	1,9	731,0
Actualisation provisions courantes	(33,3)	(4,0)	5,3	1,6	(2,0)	-	(0,2)	(32,8)
Reclassement part à moins d'un an non courant	301,8	-	-	-	(10,6)	(69,7)	(0,0)	221,4
<b>31/12/2012</b>	<b>3 484,1</b>	<b>1 622,6</b>	<b>(1 368,4)</b>	<b>(179,8)</b>	<b>9,7</b>	<b>(69,7)</b>	<b>9,4</b>	<b>3 507,7</b>

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation, et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 347,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (333 millions d'euros au 31 décembre 2011) et Cofiroute pour 205,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (193,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).



## 22. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 12 526,8 millions d'euros, en diminution de 62,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par rubriques comptables	(en millions d'euros)	Note	31/12/2012				31/12/2011					
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Emprunts obligataires		22.1	(9 615,3)	(1)	(300,1)	(3)	(9 915,4)	(7 819,8)	(1)	(204,4)	(3)	(8 024,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		22.1	(6 524,5)	(2)	(1 519,7)	(3)	(8 044,2)	(9 256,6)	(2)	(1 509,4)	(3)	(10 765,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements		22.1	(70,4)	(2)	(40,8)	(3)	(111,1)	(87,3)	(2)	(59,5)	(3)	(146,8)
<b>Dettes financières long terme (**)</b>			<b>(16 210,1)</b>		<b>(1 860,6)</b>		<b>(18 070,7)</b>	<b>(17 163,7)</b>		<b>(1 773,2)</b>		<b>(18 936,9)</b>
Billet de trésorerie		22.2.4	-		(849,5)	(3)	(849,5)	-		(525,3)	(3)	(525,3)
Autres dettes financières courantes			-		(10,7)	(3)	(10,7)	-		(45,4)	(3)	(45,4)
Découverts bancaires		22.2.2	-		(591,1)	(3)	(591,1)	-		(858,3)	(3)	(858,3)
Comptes courants financiers passifs			-		(81,8)	(3)	(81,8)	-		(48,8)	(3)	(48,8)
<b>I - Dettes financières brutes</b>			<b>(16 210,1)</b>		<b>(3 393,6)</b>		<b>(19 603,8)</b>	<b>(17 163,7)</b>		<b>(3 250,9)</b>		<b>(20 414,6)</b>
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			(740,0)		-		(740,0)	(426,1)		-		(426,1)
<i>dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI (***)</i>			(19,8)		(1,5)		(21,3)	(37,3)		(4,6)		(41,9)
Prêts et créances												
Prêts et créances financières collatéralisées			2,3	(6)	5,2	(8)	7,4	2,1	(6)	1,9	(8)	4,0
Comptes courants financiers actifs			-		64,6	(4)	64,6	-		47,5	(4)	47,5
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)												
Actifs financiers de gestion de trésorerie		22.2.2	-		114,5	(4)	114,5	-		122,1	(4)	122,1
Equivalents de trésorerie		22.2.2	-		4 462,5	(5)	4 462,5	-		5 237,3	(5)	5 237,3
Disponibilités		22.2.2	-		1 874,4	(5)	1 874,4	-		2 135,1	(5)	2 135,1
<b>II - Actifs financiers</b>			<b>2,3</b>		<b>6 521,2</b>		<b>6 523,5</b>	<b>2,1</b>		<b>7 543,8</b>		<b>7 546,0</b>
Instruments dérivés passifs		23	(343,7)	(2)	(246,4)	(3)	(590,0)	(261,4)	(2)	(194,9)	(3)	(456,3)
Instruments dérivés actifs		23	756,1	(7)	387,4	(9)	1 143,5	436,4	(7)	298,9	(9)	735,4
<b>III - Instruments dérivés</b>			<b>412,4</b>		<b>141,1</b>		<b>553,5</b>	<b>175,0</b>		<b>104,0</b>		<b>279,0</b>
<b>Endettement financier net (I + II + III)</b>			<b>(15 795,5)</b>		<b>3 268,7</b>		<b>(12 526,8)</b>	<b>(16 986,5)</b>		<b>4 396,9</b>		<b>(12 589,6)</b>
<i>La répartition par branche de l'endettement financier net est la suivante :</i>												
Concessions			(17 079,7)		(977,8)		(18 057,5)	(18 017,0)		(878,5)		(18 895,4)
Contracting			(2 505,3)		4 600,2		2 094,8	(1 882,9)		4 797,0		2 914,1
Holdings et immobilier			3 789,6		(353,6)		3 435,9	2 913,3		478,4		3 391,8

(\*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(\*\*) Y compris part à moins d'un an.

(\*\*\*) A la suite de la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires (non courants)	(1)	(9 615,3)	(7 819,8)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(6 938,5)	(9 605,2)
Dettes financières courantes	(3)	(3 640,0)	(3 445,8)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	179,2	169,6
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	6 336,9	7 372,4
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2,3	2,1
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	756,1	436,4
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	5,2	1,9
Instruments dérivés actifs courants	(9)	387,4	298,9
<b>Endettement financier net</b>		<b>(12 526,8)</b>	<b>(12 589,6)</b>

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelles que soient leurs maturités.

## 22.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2012 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(7 487,8)	(102,5)	(2 325,1)	(9 915,4)	(7 111,2)	(0,0)	(913,0)	(8 024,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(7 812,1)	(241,8)	9,6 (*)	(8 044,2)	(9 713,1)	(317,5)	(735,3)	(10 765,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financement	(3,5)	(107,7)	(0,0)	(111,1)	(2,5)	(144,3)	-	(146,8)
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>(15 303,3)</b>	<b>(452,0)</b>	<b>(2 315,4)</b>	<b>(18 070,7)</b>	<b>(16 826,8)</b>	<b>(461,8)</b>	<b>(1 648,4)</b>	<b>(18 936,9)</b>

(\*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières long terme s'élèvent à 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012 en diminution de 866,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 (18,9 milliards d'euros).

En 2012, le Groupe a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- VINCI SA, dans le cadre de son programme EMTN :
  - assimilation de 250 millions d'euros, le 4 janvier 2012, sur l'émission obligataire de 750 millions d'euros de décembre 2011 pour une durée de 5 ans,
  - placement privé de 100 millions d'euros, le 4 janvier 2012, pour une durée de 5 ans,
  - nouvelle émission de 100 millions de francs suisses (82,1 millions d'euros) le 5 janvier 2012 pour une durée de 10 ans,
  - placement privé de 75 millions d'euros, le 11 janvier 2012, pour une durée de 7 ans,
  - nouvelle émission de 750 millions d'euros, le 30 mars 2012, pour une durée de 8 ans.
- ASF, dans le cadre de son programme EMTN :
  - placement privé de 50 millions d'euros, le 25 juin 2012, pour une durée de 11 ans,
  - placement privé de 50 millions d'euros, le 2 juillet 2012, pour une durée de 12 ans,
  - placement privé de 70 millions d'euros, le 18 décembre 2012, pour une durée de 10 ans et un mois.
- Compagnie d'Entreprises CFE : émission d'un emprunt obligataire auprès des particuliers de 100 millions d'euros, le 21 juin 2012, pour une durée de 6 ans.

Par ailleurs, le Groupe a procédé aux remboursements par anticipation des emprunts suivants :

- en janvier 2012, remboursement par VINCI SA du solde de 750 millions d'euros du prêt d'acquisition d'ASF,
- en juin 2012, remboursement par ASF Holding de son crédit syndiqué de 1,1 milliard d'euros.
- en octobre 2012, remboursement par ASF et Escota d'emprunts souscrits auprès de la CNA, à un taux de 5,80%, pour un montant total de 405,9 millions d'euros.

La mise en place des nouveaux financements a compensé partiellement les remboursements par anticipation et contractuels de l'année.

Le détail des principales dettes financières des concessions et des holdings est présenté dans les tableaux ci-dessous :

## Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011		
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts obligataires</b>				<b>6 672,9</b>	<b>7 487,8</b>	<b>202,2</b>	<b>6 508,8</b>	<b>7 111,2</b>
<b>Cofiroute</b>				<b>2 229,4</b>	<b>2 397,6</b>	<b>62,8</b>	<b>2 229,5</b>	<b>2 359,8</b>
dont :								
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	5,9%	octobre 2016	500,0	536,7	6,8	500,0	536,1
Emprunt avril 2003	EUR	5,3%	avril 2018	600,0	637,9	21,2	600,0	640,5
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0%	mai 2021	1 100,0	1 189,6	33,5	1 100,0	1 149,7
<b>ASF et Escota</b>				<b>4 443,5</b>	<b>5 090,1</b>	<b>139,4</b>	<b>4 279,3</b>	<b>4 751,4</b>
dont :								
ASF Emission obligataire 2007	EUR	5,6%	juillet 2022	1 575,0	1 860,9	43,9	1 575,0	1 805,7
ASF Emission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4%	mars 2019	969,6	1 099,4	56,2	969,6	1 070,8
ASF Emission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1%	avril 2020	650,0	762,0	19,3	650,0	717,9
ASF Emission obligataire 2011	EUR	4,0%	septembre 2018	500,0	530,2	5,4	500,0	507,8
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>				<b>7 668,1</b>	<b>7 812,1</b>	<b>133,5</b>	<b>9 546,0</b>	<b>9 713,1</b>
<b>Cofiroute</b>				<b>1 091,5</b>	<b>1 103,3</b>	<b>8,6</b>	<b>1 103,2</b>	<b>1 111,1</b>
<b>ASF et Escota</b>				<b>5 281,1</b>	<b>5 442,2</b>	<b>124,3</b>	<b>5 699,4</b>	<b>5 899,1</b>
<b>Emprunts CNA</b>				<b>2 924,2</b>	<b>3 052,5</b>	<b>93,0</b>	<b>3 323,3</b>	<b>3 463,6</b>
dont :								
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	5,8%	octobre 2012	-	-	-	405,9	410,7
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	5,9%	mars 2013	397,7	416,5	18,0	397,7	420,0
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4%	mai 2014	450,0	458,1	12,2	450,0	455,3
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0%	octobre 2015	382,5	401,0	4,2	382,5	405,7
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	412,1	421,7	7,0	405,2	413,3
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3%	janvier 2017	532,0	556,1	25,7	532,0	555,7
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5%	mars 2018	750,0	799,1	25,8	750,0	803,0
<b>Emprunts CNA/BEI</b>				<b>1 018,9</b>	<b>1 047,1</b>	<b>27,0</b>	<b>1 018,9</b>	<b>1 047,6</b>
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2%	avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,8	412,6	431,4
<b>Emprunts BEI</b>				<b>482,1</b>	<b>472,8</b>	<b>3,4</b>	<b>500,0</b>	<b>489,7</b>
<b>Autres emprunts</b>				-	-	-	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>
<b>Lignes de crédit</b>				<b>855,8</b>	<b>848,5</b>	<b>0,8</b>	<b>855,8</b>	<b>853,9</b>
dont ASF Term Loan	EUR	E1M	décembre 2013	755,8	755,6	-	755,8	755,5
<b>Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI</b>	<b>EUR</b>			-	<b>21,3</b>	-	-	<b>41,9</b>
<b>Arcour</b>				<b>600,0</b>	<b>573,8</b>	-	<b>600,0</b>	<b>572,3</b>
dont Arcour 2008	EUR	E1M	jusqu'en mars 2018	400,0	397,2	-	400,0	396,7
ASF Holding				-	-	-	1 080,0	1 079,0
<b>Prêt syndiqué décembre 2006<sup>(*)</sup></b>	<b>EUR</b>	<b>E1M</b>	jusqu'en déc. 2013	-	-	-	<b>1 080,0</b>	<b>1 079,0</b>
<b>VINCI Park</b>				<b>560,7</b>	<b>558,3</b>	<b>0,1</b>	<b>606,3</b>	<b>603,5</b>
dont Emprunt juin 2006	EUR	E1M/E3M	jusqu'en juin 2026	378,1	376,5	-	397,9	396,1
<b>Autres concessions</b>				<b>134,8</b>	<b>134,5</b>	<b>0,5</b>	<b>457,2</b>	<b>448,0</b>
dont Gefyra BEI 2001 <sup>(**)</sup>	EUR	BEI	jusqu'en juin 2029	-	-	-	317,0	307,8
<b>Emprunts liés aux retraitements des locations-financement</b>				<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	-	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>				<b>14 344,5</b>	<b>15 303,3</b>	<b>335,7</b>	<b>16 057,4</b>	<b>16 826,8</b>

(\*) Remboursé par anticipation en juin 2012.

(\*\*) Changement de méthode de consolidation le 1<sup>er</sup> octobre 2012 : d'intégration globale à mise en équivalence.

## Holdings et immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts obligataires</b>				<b>2 168,8</b>	<b>2 325,1</b>	<b>67,8</b>	<b>914,5</b>	<b>913,0</b>
<b>VINCI SA</b>				<b>2 168,8</b>	<b>2 325,1</b>	<b>67,8</b>	<b>914,5</b>	<b>913,0</b>
dont :								
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1%	février 2017	1 000,0	1091,0	42,7	750,0	751,6
Emprunt mars 2012	EUR	3,4%	mars 2020	750,0	801,7	19,2		
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>				-	(9,6)	1,8	750,0	735,3
<b>VINCI SA</b>				-	(9,6)	1,8	750,0	735,3
Prêt d'acquisition ASF novembre 2005	EUR	E1M	novembre 2012	-	-	-	750,0	750,0
<b>Dettes financières à long terme</b>				<b>2 168,8</b>	<b>2 315,4</b>	<b>69,7</b>	<b>1 664,5</b>	<b>1 648,4</b>

## 22.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'un montant de 11,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 5,0 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.22.2.2 « Trésorerie nette gérée ») et 6,5 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.22.2.3 « Lignes de crédit revolving »).

## 22.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts obligataires</b>								
Capital	(9 915,4)	(8 941,7)	-	(24,8)	-	(1,3)	(1 765,0)	(7 150,6)
Flux d'intérêts	-	(3 383,1)	(156,4)	(123,6)	(157,4)	(435,8)	(1 276,2)	(1 233,6)
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
Capital	(8 044,2)	(7 905,2)	(429,6)	(86,7)	(866,0)	(852,2)	(2 533,8)	(3 136,9)
Flux d'intérêts	-	(1 113,5)	(94,6)	(72,1)	(88,7)	(222,9)	(435,7)	(199,5)
<b>Emprunts liés aux retraitements des locations de financements</b>								
Capital	(111,1)	(110,7)	(10,6)	(10,3)	(19,5)	(29,0)	(31,9)	(9,3)
Flux d'intérêts	-	(11,3)	(1,2)	(1,1)	(2,0)	(2,7)	(2,9)	(1,5)
<b>Sous total : Dettes financières à long terme</b>	<b>(18 070,7)</b>	<b>(21 465,4)</b>	<b>(692,4)</b>	<b>(318,7)</b>	<b>(1 133,6)</b>	<b>(1 543,9)</b>	<b>(6 045,4)</b>	<b>(11 731,3)</b>
Billet de trésorerie	(849,5)	(849,5)	(849,5)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(10,7)	(10,7)	(10,7)	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(591,1)	(591,1)	(591,1)	-	-	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(81,8)	(81,8)	(81,8)	-	-	-	-	-
<b>I - Dettes financières</b>	<b>(19 603,8)</b>	<b>(22 998,4)</b>	<b>(2 225,5)</b>	<b>(318,7)</b>	<b>(1 133,6)</b>	<b>(1 543,9)</b>	<b>(6 045,4)</b>	<b>(11 731,3)</b>
<b>II - Actifs financiers</b>	<b>6 523,5</b>	dont	6 474,9	millions d'euros à moins de trois mois (*)				
Instruments dérivés passifs	(590,0)	(644,3)	(18,4)	(47,1)	(51,7)	(117,2)	(270,0)	(139,9)
Instruments dérivés actifs	1 143,5	1 491,1	56,8	69,6	65,2	190,8	550,5	558,2
<b>III - Instruments financiers dérivés</b>	<b>553,5</b>	<b>846,8</b>	<b>38,4</b>	<b>22,5</b>	<b>13,5</b>	<b>73,6</b>	<b>280,4</b>	<b>418,4</b>
<b>Endettement financier net (I + II + III)</b>	<b>(12 526,8)</b>	-						
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>(7 603,6)</b>	<b>(7 603,6)</b>	<b>(6 590,7)</b>	<b>(470,0)</b>	<b>(313,0)</b>	<b>(87,9)</b>	<b>(131,9)</b>	<b>(10,2)</b>

(\*) Principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 4 462,5 millions d'euros, des disponibilités pour 1 874,4 millions d'euros et d'actifs de gestion de trésorerie inférieurs à trois mois pour 73,4 millions d'euros (voir note E.22.2.2 « Trésorerie nette gérée »).

Au 31 décembre 2012, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 6,1 ans (6,3 ans au 31 décembre 2011). Elle est de 6,2 ans pour les filiales concessionnaires, de 5,5 ans pour les holdings (y compris immobilier) et de 4,5 ans pour le contracting.

## 22.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2012			
<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
<b>Equivalents de trésorerie</b>	<b>280,8</b>	<b>609,3</b>	<b>3 572,4</b>	<b>4 462,5</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	165,8	137,1	1 687,9	1 990,8
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine <sup>(*)</sup>	115,0	472,2	1 884,5	2 471,8
<b>Disponibilités</b>	<b>110,3</b>	<b>1 429,1</b>	<b>335,0</b>	<b>1 874,4</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(516,7)</b>	<b>(67,3)</b>	<b>(591,1)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>384,0</b>	<b>1 521,7</b>	<b>3 840,0</b>	<b>5 745,8</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>46,6</b>	<b>61,8</b>	<b>6,2</b>	<b>114,5</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) <sup>(**)</sup>	10,5	2,6	5,2	18,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	2,4	52,6	-	55,1
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33,6	6,6	1,0	41,2
<b>Billets de trésorerie émis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(849,5)</b>	<b>(849,5)</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(7,5)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(10,7)</b>
<b>Solde des comptes courants de trésorerie</b>	<b>208,4</b>	<b>3 130,5</b>	<b>(3 356,1)</b>	<b>(17,2)</b>
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>636,2</b>	<b>4 706,5</b>	<b>(359,7)</b>	<b>4 983,0</b>

(\*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(\*\*) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2011			
<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
<b>Equivalents de trésorerie</b>	<b>268,9</b>	<b>879,6</b>	<b>4 088,8</b>	<b>5 237,3</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	39,6	166,4	580,9	786,9
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine <sup>(*)</sup>	229,3	713,2	3 507,9	4 450,4
<b>Disponibilités</b>	<b>153,1</b>	<b>1 584,7</b>	<b>397,2</b>	<b>2 135,1</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(11,9)</b>	<b>(774,2)</b>	<b>(72,2)</b>	<b>(858,3)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>410,0</b>	<b>1 690,1</b>	<b>4 413,9</b>	<b>6 514,1</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>61,7</b>	<b>46,9</b>	<b>13,6</b>	<b>122,1</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) <sup>(**)</sup>	15,8	14,4	12,0	42,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	3,3	25,8	0,1	29,2
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	42,5	6,7	1,4	50,6
<b>Billets de trésorerie émis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(525,3)</b>	<b>(525,3)</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(42,4)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(45,4)</b>
<b>Solde des comptes courants de trésorerie</b>	<b>(555,4)</b>	<b>3 226,4</b>	<b>(2 672,3)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>(86,4)</b>	<b>4 921,0</b>	<b>1 229,6</b>	<b>6 064,3</b>

(\*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(\*\*) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital et fait l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

Au 31 décembre 2012, cette trésorerie nette représente au niveau du holding VINCI un encours de 3,3 milliards d'euros. Ils proviennent essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de « cash pooling ». Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères dispose au 31 décembre 2012, d'un encours de placements de 0,5 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales du Groupe sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices émises par le Groupe et des instructions données par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre

2012, ils représentent un encours de 1,9 milliard d'euros dont 0,4 milliard d'euros pour les concessions et 1,5 milliard d'euros pour le contracting.

Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

### 22.2.3 Lignes de crédit revolving

VINCI SA dispose d'une ligne de crédit syndiquée confirmée de 4 milliards d'euros à échéance juin 2016, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Le 6 juillet 2012, la première demande d'extension de crédit syndiquée a été acceptée par la plupart des banques de la syndication. La ligne de crédit a ainsi été prolongée de juin 2016 à juin 2017 pour un montant de 3,5 milliards d'euros.

Cofiroute dispose depuis février 2011 d'une ligne bancaire confirmée *club deal* d'un montant de 500 millions d'euros à échéance février 2016.

ASF a refinancé, le 20 juillet 2012, sa ligne de crédit revolving syndiquée de 2 milliards d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2013 pour un montant de 1,8 milliard d'euros et une maturité de 5 ans. La nouvelle ligne est assortie des mêmes covenants financiers que la précédente (voir note E.22.2.5 « Covenants financiers »).

Au 31 décembre 2012, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2012	Autorisations au 31/12/2012	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	4 000	-	4 000	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 785	-	1 785	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Contracting : lignes syndiquées et bilatérales	35	227	82	145	-
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>6 512</b>	<b>82</b>	<b>6 430</b>	<b>-</b>

### 22.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2012 d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA et d'un programme de billets de trésorerie de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's.

Au 31 décembre 2012, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 849,5 millions d'euros.

### 22.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios <sup>(1)</sup>	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2012
ASF	Emprunts CNA (Caisse Nationale des Autoroutes)	3 943,2	3 943,2	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	5,0
				Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	4,9
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé <sup>(2)</sup> / Cafice consolidée	< ou = 7	5,0
				Cafice consolidée / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,9
	Ligne de crédit syndiquée	1 785,0	-	EFN consolidé <sup>(2)</sup> / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	5,0
				Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,9
VINCI Park	Prêt amortissable	378,1	378,1	EFN <sup>(3)</sup> / Cafice	< 7	3,3
				Cafice / frais financiers nets	> 2,2	8,8
	Prêt (tranche 1 et 2) amortissable	147,1	147,1	EFN <sup>(3)</sup> / Cafice	< 7	3,3
				Cafice / frais financiers nets	> 3	8,8

(1) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(2) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

(3) Tous dérivés exclus.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2012.

## 22.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2

## 23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Park, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
		Juste valeur <sup>(*)</sup>	Juste valeur <sup>(*)</sup>
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	848,3	491,6
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	(314,7)	(245,0)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4	38,1	42,1
<b>Dérivés de taux</b>		<b>571,7</b>	<b>288,6</b>
Dérivés de change : couverture de juste valeur	23.3.1	(7,2)	8,6
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1	-	(0,4)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1	(10,0)	(7,6)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1	(1,4)	(0,1)
<b>Dérivés de change</b>		<b>(18,5)</b>	<b>0,5</b>
<b>Autres dérivés</b>		<b>0,3</b>	<b>(10,1)</b>
<b>Total des instruments dérivés</b>		<b>553,5</b>	<b>279,0</b>

(\*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 108 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 72 millions d'euros au 31 décembre 2011.

### 23.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2012, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	10 657,7	74%	5,25%	614,1	4%	5,07%	3 095,0	22%	0,71%	14 366,9	4,27%
Contracting	350,1	78%	4,47%	-	0%	0,00%	97,8	22%	2,30%	447,9	3,99%
Holdings	2 059,8	95%	3,73%	-	0%	0,00%	99,8	5%	2,18%	2 159,7	3,66%
<b>Total au 31/12/2012</b>	<b>13 067,7</b>	<b>77%</b>	<b>4,99%</b>	<b>614,1</b>	<b>4%</b>	<b>5,07%</b>	<b>3 292,7</b>	<b>19%</b>	<b>0,80%</b>	<b>16 974,4</b>	<b>4,18%</b>
<b>Total au 31/12/2011</b>	<b>12 265,0</b>	<b>67%</b>	<b>5,16%</b>	<b>608,2</b>	<b>3%</b>	<b>5,35%</b>	<b>5 317,4</b>	<b>29%</b>	<b>1,75%</b>	<b>18 190,6</b>	<b>4,17%</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	9 017,9	63%	4,93%	2 059,1	14%	2,74%	3 289,9	23%	1,35%	14 366,9	3,79%
Contracting	334,2	75%	4,60%	3,0	1%	1,26%	110,7	25%	1,88%	447,9	3,91%
Holdings	298,4	14%	3,64%	-	0%	0,00%	1 861,2	86%	2,29%	2 159,7	2,48%
<b>Total au 31/12/2012</b>	<b>9 650,5</b>	<b>57%</b>	<b>4,87%</b>	<b>2 062,1</b>	<b>12%</b>	<b>2,74%</b>	<b>5 261,8</b>	<b>31%</b>	<b>1,69%</b>	<b>16 974,4</b>	<b>3,63%</b>
<b>Total au 31/12/2011</b>	<b>10 176,6</b>	<b>56%</b>	<b>4,89%</b>	<b>2 809,6</b>	<b>15%</b>	<b>3,26%</b>	<b>5 204,4</b>	<b>29%</b>	<b>2,41%</b>	<b>18 190,6</b>	<b>3,93%</b>

### 23.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2012 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(18,7)	18,7	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	12,5	(12,5)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,5)	0,6	-	-
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie	-	-	106,4	(110,2)
<b>Total</b>	<b>(6,7)</b>	<b>6,8</b>	<b>106,4</b>	<b>(110,2)</b>



### 23.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

31/12/2012						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,6	2,7	1 314,0	4 239,3	5 558,7	<b>848,3</b>

  

31/12/2011						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,6	2,6	155,0	4 276,7	4 437,0	491,6

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

### 23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

#### Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

#### Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2016. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de ces swaps est de 779 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

31/12/2012						
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	35,8	107,6	623,5	793,5	1 560,5	(248,9)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	213,3	3,0	56,4	-	272,8	(7,9)
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain</b>	<b>249,2</b>	<b>110,6</b>	<b>680,0</b>	<b>793,5</b>	<b>1 833,3</b>	<b>(256,7)</b>
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>779,0</b>	<b>-</b>	<b>779,0</b>	<b>(57,9)</b>
<b>Total</b>	<b>249,2</b>	<b>110,6</b>	<b>1 459,0</b>	<b>793,5</b>	<b>2 612,3</b>	<b>(314,7)</b>

(\*) Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2012 se réalisent :

Situation au 31/12/2012					
(en millions d'euros)	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable (*)</b>	<b>(57,9)</b>	<b>(57,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2012 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2012				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(239,3)	(40,7)	(39,9)	(110,7)	(48,0)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(139,4)	(42,5)	(42,3)	(61,4)	6,8
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(378,7)</b>	<b>(83,2)</b>	<b>(82,2)</b>	<b>(172,1)</b>	<b>(41,2)</b>

Au 31 décembre 2011, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	567,6	35,7	520,1	905,3	2 028,6	(197,0)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	8,2	216,9	94,3	38,4	357,8	(11,8)
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain</b>	<b>575,9</b>	<b>252,6</b>	<b>614,4</b>	<b>943,6</b>	<b>2 386,5</b>	<b>(208,8)</b>
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 199,0</b>	<b>-</b>	<b>1 199,0</b>	<b>(36,3)</b>
<b>Total</b>	<b>575,9</b>	<b>252,6</b>	<b>1 813,4</b>	<b>943,6</b>	<b>3 585,5</b>	<b>(245,0)</b>

(\*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2011 se réalisent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2011				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable (*)</b>	<b>(36,3)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>(23,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

### 23.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste Valeur
Swap de taux intérêt	868,2	288,1	66,3	-	1 222,6	38,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	1 350,0	130,0	-	-	1 480,0	-
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>2 218,2</b>	<b>418,1</b>	<b>66,3</b>	<b>-</b>	<b>2 702,6</b>	<b>38,1</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt	1 539,6	16,1	380,0	0,9	1 936,6	41,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	655,5	1 350,0	130,0	-	2 135,5	0,4
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>2 195,1</b>	<b>1 366,1</b>	<b>510,0</b>	<b>0,9</b>	<b>4 072,1</b>	<b>42,1</b>

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

## 23.2 Risque actions

Au 31 décembre 2012, VINCI détient 3,3 % du capital d'ADP. Cette participation est classée en actifs financiers disponibles à la vente. Sur la base du cours de bourse des actions ADP au 31 décembre 2012 (voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants »), une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours n'aurait pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 41 102 058 actions VINCI (soit 7,1 % du capital) acquises au prix moyen de 40,43 euros. Une variation à la baisse ou à la hausse du cours de bourse des actions autodétenues n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

## 23.3 Risque de change

### 23.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de devises (Cross Currency Swap)	-	-	161,7	226,0		387,7	(7,2)
<b>Dérivés de change : couverture de juste valeur</b>	-	-	<b>161,7</b>	<b>226,0</b>		<b>387,7</b>	<b>(7,2)</b>
Swap de devises (Cross Currency Swap)	14,3	59,6	157,1	18,4		249,4	(9,5)
Change à terme	58,3	-	-	-		58,3	(0,5)
<b>Dérivés de change : couverture d'investissement net</b>	<b>72,6</b>	<b>59,6</b>	<b>157,1</b>	<b>18,4</b>		<b>307,7</b>	<b>(10,0)</b>
Swap de devises (Cross Currency Swap)	13,5	24,5	1,4	-		39,4	(0,5)
Change à terme	19,4	31,9	-	-		51,3	(0,9)
<b>Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>32,9</b>	<b>56,4</b>	<b>1,4</b>	-		<b>90,7</b>	<b>(1,4)</b>
<b>Total des instruments dérivés de change</b>	<b>105,5</b>	<b>116,0</b>	<b>320,2</b>	<b>244,4</b>		<b>786,0</b>	<b>(18,5)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de devises (Cross Currency Swap)	-	-	-	305,6		305,6	8,6
<b>Dérivés de change : couverture de juste valeur</b>	-	-	-	<b>305,6</b>		<b>305,6</b>	<b>8,6</b>
Swap de devises (Cross Currency Swap)	3,8	5,0	0,3	-		9,1	(0,1)
Change à terme	17,4	0,9	-	-		18,3	(0,3)
<b>Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie</b>	<b>21,2</b>	<b>5,9</b>	<b>0,3</b>	-		<b>27,4</b>	<b>(0,4)</b>
Swap de devises (Cross Currency Swap)	52,3	35,3	78,1	-		165,7	(7,7)
Change à terme	26,3	-	-	-		26,3	0,1
<b>Dérivés de change : couverture d'investissement net</b>	<b>78,6</b>	<b>35,3</b>	<b>78,1</b>	-		<b>192,0</b>	<b>(7,6)</b>
Swap de devises (Cross Currency Swap)	42,8	-	1,3	-		44,2	0,8
Change à terme	15,9	9,0	-	-		24,9	(0,9)
<b>Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>58,8</b>	<b>9,0</b>	<b>1,3</b>	-		<b>69,1</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Total des instruments dérivés de change</b>	<b>158,6</b>	<b>50,2</b>	<b>79,8</b>	<b>305,6</b>		<b>594,2</b>	<b>0,5</b>

### 23.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
Euro	17 593,6	97,4%	18 505,9	97,7%
Franc suisse	257,3	1,4%	169,3	0,9%
Yen	124,3	0,7%	140,7	0,7%
Dollar américain	29,6	0,2%	27,3	0,1%
Livre Sterling	13,3	0,1%	32,9	0,2%
Autres devises	52,4	0,3%	60,9	0,3%
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>18 070,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 936,9</b>	<b>100,0%</b>

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

Les dettes en devises portées par des filiales dont la monnaie de fonctionnement est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

### 23.3.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI sont réalisées à hauteur de 74 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

### 23.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	31/12/2012			
Devises	USD (Dollar américain)	CHF (Franc suisse)	CLP (Peso chilien)	UAH (Uryvnia Ukraine)
Cours de clôture	1,319	1,207	631,729	10,583
Exposition	183	63	(55)	(37)
Couverture	(122)	(43)	-	-
<b>Position nette</b>	<b>61</b>	<b>20</b>	<b>(55)</b>	<b>(37)</b>

Une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 6,8 millions d'euros avant impôt.

## 23.4 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2012, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 37 %.

## 23.5 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

### Clients

Environ 35 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.21.2 « Analyse des créances clients ».

### Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

## 24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2012	Catégories comptables <sup>(*)</sup>						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés			-	198,6			198,6	198,6	-	-	198,6
Titres de participation non cotés			-	123,4			123,4	-	-	123,4	123,4
Prêts et créances financières				-	635,0		635,0	-	635,0	-	635,0
<b>I - Actifs financiers non courants <sup>(**)</sup></b>	-	-	-	<b>322,1</b>	<b>635,0</b>	-	<b>957,0</b>	<b>198,6</b>	<b>635,0</b>	<b>123,4</b>	<b>957,0</b>
<b>II - Instruments dérivés actifs</b>	<b>276,5</b>	<b>867,0</b>	-	-	-	-	<b>1 143,5</b>	-	<b>1 143,5</b>	-	<b>1 143,5</b>
<b>III - Créances clients</b>	-	-	-	-	<b>14 992,7</b>	-	<b>14 992,7</b>	-	<b>14 992,7</b>	-	<b>14 992,7</b>
Prêts et créances financières collatéralisées					7,4		7,4	-	7,4	-	7,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie			114,5				114,5	18,3	96,3	-	114,5
Comptes courants financiers actifs			64,6				64,6	64,6	-	-	64,6
Equivalent de trésorerie			4 462,5				4 462,5	1 990,8	2 471,8 <sup>(***)</sup>	-	4 462,5
Disponibilités			1 874,4				1 874,4	1 874,4	-	-	1 874,4
<b>IV - Actifs financiers courants</b>	-	-	<b>6 516,1</b>	-	<b>7,4</b>	-	<b>6 523,5</b>	<b>3 948,0</b>	<b>2 575,4</b>	-	<b>6 523,5</b>
<b>Total actif</b>	<b>276,5</b>	<b>867,0</b>	<b>6 516,1</b>	<b>322,1</b>	<b>15 635,1</b>	-	<b>23 616,8</b>	<b>4 146,7</b>	<b>19 346,7</b>	<b>123,4</b>	<b>23 616,8</b>
Emprunts obligataires						(9 915,4)	(9 915,4)	(10 058,0)	(632,0)	-	(10 690,0)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(8 044,2)	(8 044,2)	(2 919,8) <sup>(****)</sup>	(10 851,5)	-	(13 771,2)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(111,1)	(111,1)	-	(111,1)	-	(111,1)
<b>V - Dettes financières à long terme</b>						<b>(18 070,7)</b>	<b>(18 070,7)</b>	<b>(12 977,8)</b>	<b>(11 594,6)</b>	-	<b>(24 572,4)</b>
<b>VI - Instruments dérivés passifs</b>	<b>(239,8)</b>	<b>(350,2)</b>				-	<b>(590,0)</b>	-	<b>(590,0)</b>	-	<b>(590,0)</b>
<b>VII - Dettes fournisseurs</b>						<b>(7 603,6)</b>	<b>(7 603,6)</b>	-	<b>(7 603,6)</b>	-	<b>(7 603,6)</b>
Autres dettes financières courantes						(860,2)	(860,2)	-	(860,2)	-	(860,2)
Comptes courants financiers passifs						(81,8)	(81,8)	(81,8)	-	-	(81,8)
Découverts bancaires						(591,1)	(591,1)	(591,1)	-	-	(591,1)
<b>VI - Passifs financiers courants</b>	<b>(1 533,1)</b>	<b>(1 533,1)</b>				<b>(1 533,1)</b>	<b>(1 533,1)</b>	<b>(672,9)</b>	<b>(860,2)</b>	-	<b>(1 533,1)</b>
<b>Total passif</b>	<b>(239,8)</b>	<b>(350,2)</b>	-	-	-	<b>(27 207,3)</b>	<b>(27 797,4)</b>	<b>(13 650,7)</b>	<b>(20 648,4)</b>	-	<b>(34 299,1)</b>
<b>Total</b>	<b>36,7</b>	<b>516,8</b>	<b>6 516,1</b>	<b>322,1</b>	<b>15 635,1</b>	<b>(27 207,3)</b>	<b>(4 180,6)</b>	<b>(9 504,0)</b>	<b>(1 301,7)</b>	<b>123,4</b>	<b>(10 682,2)</b>

(\*) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(\*\*) Voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(\*\*\*) Principalement composés de certificats de dépôt, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(\*\*\*\*) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2012.

31/12/2011	Catégories comptables <sup>(*)</sup>						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés			-	182,7			182,7	182,7	-	-	182,7
Titres de participation non cotés			-	123,4			123,4	-	-	123,4	123,4
Prêts et créances financières				-	522,9		522,9	-	522,9	-	522,9
<b>I - Actifs financiers non courants <sup>(**)</sup></b>	-	-	-	<b>306,1</b>	<b>522,9</b>	-	<b>829,0</b>	<b>182,7</b>	<b>522,9</b>	<b>123,4</b>	<b>829,0</b>
<b>II - Instruments dérivés actifs</b>	<b>227,0</b>	<b>508,4</b>	-	-	-	-	<b>735,4</b>	-	<b>735,4</b>	-	<b>735,4</b>
<b>III - Créances clients</b>	-	-	-	-	<b>13 875,8</b>	-	<b>13 875,8</b>	-	<b>13 875,8</b>	-	<b>13 875,8</b>
Prêts et créances financières collatéralisées	-				4,0		4,0		4,0		4,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie			122,1				122,1	42,3	79,8		122,1
Comptes courants financiers actifs			47,5				47,5	47,5	-		47,5
Equivalent de trésorerie			5 237,3				5 237,3	786,9	4 450,4 <sup>(***)</sup>		5 237,3
Disponibilités			2 135,1				2 135,1	2 135,1			2 135,1
<b>IV - Actifs financiers courants</b>	-	-	<b>7 542,0</b>	-	<b>4,0</b>	-	<b>7 546,0</b>	<b>3 011,7</b>	<b>4 534,3</b>	-	<b>7 546,0</b>
<b>Total actif</b>	<b>227,0</b>	<b>508,4</b>	<b>7 542,0</b>	<b>306,1</b>	<b>14 402,8</b>	-	<b>22 986,2</b>	<b>3 194,4</b>	<b>19 668,4</b>	<b>123,4</b>	<b>22 986,2</b>
Emprunts obligataires						(8 024,2)	(8 024,2)	(7 459,8)	(437,6)	-	(7 897,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(10 765,9)	(10 765,9)	(3 173,3) <sup>(****)</sup>	(8 152,1)	-	(11 325,4)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(146,8)	(146,8)	-	(146,8)	-	(146,8)
<b>V - Dettes financières à long terme</b>	-	-	-	-	-	<b>(18 936,9)</b>	<b>(18 936,9)</b>	<b>(10 633,1)</b>	<b>(8 736,5)</b>	-	<b>(19 369,6)</b>
<b>VI - Instruments dérivés passifs</b>	<b>(185,0)</b>	<b>(271,3)</b>				-	<b>(456,3)</b>	-	<b>(456,3)</b>	-	<b>(456,3)</b>
<b>VII - Dettes fournisseurs</b>						<b>(7 625,0)</b>	<b>(7 625,0)</b>	-	<b>(7 625,0)</b>	-	<b>(7 625,0)</b>
Autres dettes financières courantes						(570,6)	(570,6)	-	(570,6)	-	(570,6)
Comptes courants financiers passifs						(48,8)	(48,8)	(48,8)	-	-	(48,8)
Découverts bancaires						(858,3)	(858,3)	(858,3)	-	-	(858,3)
<b>VIII - Passifs financiers courants</b>						<b>(1 477,7)</b>	<b>(1 477,7)</b>	<b>(907,1)</b>	<b>(570,6)</b>	-	<b>(1 477,7)</b>
<b>Total passif</b>	<b>(185,0)</b>	<b>(271,3)</b>	-	-	-	<b>(28 039,6)</b>	<b>(28 495,9)</b>	<b>(11 540,2)</b>	<b>(17 388,4)</b>	-	<b>(28 928,6)</b>
<b>Total</b>	<b>42,0</b>	<b>237,0</b>	<b>7 542,0</b>	<b>306,1</b>	<b>14 402,8</b>	<b>(28 039,6)</b>	<b>(5 509,7)</b>	<b>(8 345,8)</b>	<b>2 279,9</b>	<b>123,4</b>	<b>(5 942,4)</b>

(\*) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(\*\*) Voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(\*\*\*) Principalement composés de certificats de dépôt, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(\*\*\*\*) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

## F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

### 25. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel

#### 25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession exploités par les filiales contrôlées relevant du modèle incorporel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>						
<b>Groupe ASF</b>						
<b>ASF</b> 2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 21 km en projet	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel.
<b>Escota</b> 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel.
<b>Cofiroute</b>						
<b>Réseau interurbain</b> 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2031	Actif incorporel.
<b>Duplex A86</b> Tunnel à péage de 11 km	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086	Actif incorporel.
<b>Autres concessions</b>						
<b>Arcour (A19)</b> 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070	Actif incorporel.



	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
<b>Parkings</b>						
<b>VINCI Park</b> 356 726 places dans 164 villes dans le cadre de 366 contrats de concession en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale fixés dans le cadre des contrats.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	26 ans (durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de concession).	Actif incorporel et/ou créances financières.
<b>Aéroports</b>						
<b>Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest</b>	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065	Actif incorporel.
<b>Cambodia Airports (SCA)</b> Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
<b>Stades</b>						
<b>Consortium Stade de France</b>	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.

## 25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

### Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ASF / Escota	1 869,9	2 429,5
Cofiroute	837,8	906,4
VINCI Park	52,6	64,4
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	388,5	350,4
Autres	135,3	24,9
<b>Total</b>	<b>3 284,1</b>	<b>3 775,6</b>

Les obligations contractuelles d'investissement d'ASF / Escota concernent notamment le dédoublement de l'A9 près de Montpellier et le *paquet vert autoroutier*.

Pour Cofiroute, ces engagements comprennent le *paquet vert autoroutier* et les investissements prévus dans le cadre du contrat de plan 2011-2014.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

### Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600,0
VINCI Park (*)	2006	2026	385,2
Autres sociétés concessionnaires			109,7

(\*) Dont nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

## 26. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte

### 26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les filiales contrôlées et relevant du modèle de la créance financière et/ou mixte sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Parkings</b>						
<b>Park Azur</b> Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueurs de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Stades</b>						
<b>Stade du Mans</b> (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.

### 26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte

#### Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées le cas échéant à réaliser des investissements.

Au 31 décembre 2012, aucune obligation d'investissement, de renouvellement ou de financement n'a été prise par ces sociétés concessionnaires.

S'agissant des sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

**Sûretés réelles rattachées au financement des PPP**

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Parking des loueurs de Nice	2008	2036	37,5

## 27. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

### 27.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>						
<b>A4 Horselberg</b> A-Modell (45 km ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Actif incorporel.
<b>A5 Malsch/Offenburg</b> A-Modell (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
<b>A9 « Sixlane »</b> A-Modell (46,5 km ; Allemagne)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2031	Créance financière.
<b>SMPTC</b> Tunnel routier urbain pour véhicules légers à Marseille (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.
<b>Tunnel Prado Sud (TPS)</b> Tunnel routier urbain pour véhicules légers à Marseille (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2055	Actif incorporel.
<b>Coentunnel</b> Doublement d'un tunnel routier et des autoroutes adjacentes à Amsterdam (Pays-Bas)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
<b>Hounslow</b> Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
<b>Ile de Wight</b> Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.

<b>Lusoponte</b> Ponts sur le Tage à Lisbonne, pont du 25 avril et pont Vasco de Gama (Portugal)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation.	Usagers.	Subvention d'investissement et compensation de rééquilibrage financier de la concession versée chaque année.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2030	Actif incorporel.
<b>Gefyra</b> Pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
<b>Granvia (voie express R1)</b> (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
<b>Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg</b> (43,3 km ; Russie)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage au 1 <sup>er</sup> janvier (hors augmentations décidées par le concédant).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
<b>Infrastructures ferroviaires</b>						
<b>Ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique</b> Liaison ferroviaire à grande vitesse de 303 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage de juillet 2009.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km)	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte: actif incorporel et créance financière.
<b>Rhonexpress</b> Liaison ferroviaire express entre la gare de Lyon Part Dieu et l'aéroport Saint-Exupéry (France)	Augmentations tarifaires encadrées par le contrat ; redevance versée par le concédant.	Usagers et concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Modèle mixte: actif incorporel et créance financière.
<b>GSM-Rail</b> Réseau de télécommunication sur le réseau ferré (France)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Créance financière.
<b>Liefkenshoek Tunnel</b> Liaison ferroviaire souterraine de 16,2 km dans le port d'Anvers (Belgique)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'équipement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2050	Créance financière.
<b>Stades</b>						
<b>Stade Bordeaux Atlantique</b> (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont «naming»).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2045	Modèle mixte: actif incorporel et créance financière.
<b>Nice Eco Stadium</b> (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont «naming»).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Modèle mixte: actif incorporel et créance financière.
<b>Société Dunkerque Arena</b> (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont «naming»).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Modèle mixte: actif incorporel et créance financière.

## 27.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence ».

## G. Autres notes

### 28. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

#### 28.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2011 et 2012 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations	10 809,7	10 398,8
Charges sociales patronales	5 468,2	5 056,5
Avantages postérieurs à l'emploi	1 961,3	1 845,5
Indemnités de fin de contrat de travail	1 150,0	-
Paiements en actions <sup>(*)</sup>	6 488,2	5 969,6
Jetons de présence	956,8	999,6

*(\*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.19 « Paiements en actions ».*

La part variable relative à l'année 2012 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2012, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 49 383 milliers d'euros (37 339 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

#### 28.2 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.15.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,5 %. VINCI Construction Grands Projets et QD détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 246 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

## 29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

### 29.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Locations simples	1 163,0	983,5
Obligations d'achat et d'investissement <sup>(*)</sup>	158,7	170,9
Redevances fixes VINCI Park	179,3	166,5

(\*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 1 163 millions d'euros au 31 décembre 2012 (983,5 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 764,3 millions d'euros de contrats immobiliers (626,1 millions d'euros au 31 décembre 2011), 342,7 millions d'euros de contrats mobiliers (300 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 56 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières) (57,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier et Eurovia.

Les engagements au titre des redevances fixes VINCI Park correspondent aux loyers versés aux concédants sur la durée des contrats.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Locations simples	1 163,0	339,2	617,9	205,9
Obligations d'achats et d'investissements <sup>(*)</sup>	158,7	133,2	19,5	6,0
Redevances fixes VINCI Park	179,3	30,8	60,1	88,5

(\*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

### 29.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sûretés réelles	74,7	102,9
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées <sup>(*)</sup>	64,5	56,2
Autres engagements donnés (reçus)	147,5	335,5

(\*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagements total de 139,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

#### Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement des hypothèques sur actifs en Pologne chez Eurovia.

#### Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence » ;
- en note E.17.2 « Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction » ;
- en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite » ;
- en note F.25.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel » ;
- en note F.26.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte ».

## 30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2012	%	2011	%	2012	%	2011	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes	7,6	83%	8,5	84%	8,1	90%	8,8	93%
VINCI SA	0,4	4%	0,4	4%	0,4	4%	0,4	4%
Filiales intégrées globalement	7,2	79%	8,1	80%	7,7	86%	8,4	89%
Prestations et diligences directement liées	1,3	15%	1,5	15%	0,7	7%	0,5	5%
VINCI SA	0,4	4%	0,4	4%	0,3	3%	0,2	2%
Filiales intégrées globalement	0,9	10%	1,1	10%	0,4	4%	0,3	3%
<b>Sous-total audit</b>	<b>8,9</b>	<b>98%</b>	<b>10,0</b>	<b>98%</b>	<b>8,8</b>	<b>97%</b>	<b>9,3</b>	<b>98%</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	0,1	2%	0,2	2%	0,2	3%	0,2	2%
Autres	0,1	1%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>0,2</b>	<b>2%</b>	<b>0,2</b>	<b>2%</b>	<b>0,2</b>	<b>3%</b>	<b>0,2</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>100%</b>	<b>10,2</b>	<b>100%</b>	<b>9,0</b>	<b>100%</b>	<b>9,5</b>	<b>100%</b>

## H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- La Région Ile-de-France a saisi le 12 février 2010 le Tribunal de Grande Instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. En mars 2011, le juge de la mise en état a fait injonction à la Région Ile de France de préciser et de diviser sa demande en autant de sous-dossiers que de marchés et par ordonnance du 31 mai 2012, il a décidé de fractionner le débat afin de traiter dans un premier temps des fins de non recevoir soulevées par les défendeurs et dans un deuxième temps des questions de fond en renvoyant les parties à une audience de mise en état. La démarche de la Région Ile-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence<sup>(1)</sup> et l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Ile-de-France. Au 31 décembre 2012, le Groupe continue de traiter ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

<sup>(1)</sup> Devenu Autorité de la Concurrence.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés «Brightwater central»). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le Tribunal Supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis tandis que le groupement a réclaté, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le Tribunal Supérieur du King County doit à présent rendre un jugement dont l'objet sera de formaliser ce verdict. Ce jugement pourra faire l'objet d'un appel devant la Cour d'Appel de l'Etat de Washington. Le Groupe, qui a pris acte de ce verdict, estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- Le Département de la Seine-Maritime a saisi en mars 2010 le Tribunal Administratif de Rouen d'une demande ayant pour objet la condamnation d'Eurovia Haute-Normandie à verser une somme de 70,7 millions d'euros correspondant au montant de marchés conclus en 1988, 1993 et 1998 dont il demande au Tribunal de constater la nullité en raison de pratiques anticoncurrentielles ayant précédé leur passation. Par ordonnance du 21 juin 2012, le Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat a renvoyé cette affaire devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Cette démarche du Département de la Seine Maritime fait suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Rouen du 14 décembre 2009 confirmant un jugement du Tribunal Correctionnel de Rouen du 11 septembre 2008 qui avait condamné les entreprises à indemniser le préjudice matériel du Département à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces décisions étaient elles-mêmes consécutives à une décision du Conseil de la Concurrence<sup>(1)</sup> du 15 décembre 2005 condamnant six entreprises dont Eurovia Haute-Normandie à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1998 dans le cadre de marchés de fourniture et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux et confirmée par un appel de la Cour d'Appel de Paris du 30 janvier 2007. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le Tribunal Administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la Concurrence<sup>(1)</sup> le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des Routes et des Autoroutes de la République tchèque (« RMD »). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (i) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (ii) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Les constructeurs contestent formellement le bien fondé de ces demandes ainsi que l'ampleur des réclamations qui portent sur un total de 2,9 milliards de couronnes tchèques (quote-part Eurovia CS : 2,2 milliards de couronnes tchèques, soit environ 87 millions d'euros). Le Groupe a décidé de traiter ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

Les litiges ayant pris fin au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, la VTB Bank France a assigné CBC en vue d'obtenir sa condamnation à régler une somme de 24 millions d'euros à titre de dommages et intérêts sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Cette demande a été rejetée par le Tribunal de Commerce de Paris par jugement du 13 mars 2009. Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel de Paris le 15 mars 2012. La banque VTB Bank France, qui avait formé un pourvoi en cassation contre cette décision s'en est désisté le 16 octobre 2012. Le Groupe estime donc que cette affaire n'aura donc aucune incidence sur sa situation financière.
- Après la décision du Conseil Constitutionnel du 11 février 2011 ayant déclaré inconstitutionnelle la loi du 11 décembre 1996 (ayant pour objet la validation de la concession du Stade de France), il n'existe plus de situation contentieuse en relation avec cette décision concernant le Stade de France, exploité par la société Consortium Stade de France (dont le Groupe détient 66,6 %).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.



# I. Événements postérieurs à la clôture

## 31. Affectation du résultat 2012

Le Conseil d'administration a arrêté, le 5 février 2013, les états financiers consolidés au 31 décembre 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2012 (0,55 euro par action) porte le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action.

## 32. Autres événements postérieurs à la clôture

### 32.1 Emission obligataire d'ASF dans la cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, en janvier 2013, une émission obligataire à 10 ans d'un montant total de 700 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,875% l'an.

### 32.2 VINCI désigné pour l'acquisition d'ANA, concessionnaire des aéroports portugais

VINCI Concessions a été choisi le 27 décembre 2012 par le gouvernement portugais pour l'acquisition d'ANA, groupe concessionnaire pour une durée de 50 ans des dix aéroports du Portugal sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro, Beja), aux Açores (Ponta Delgada, Horta, Flores et Santa Maria) et à Madère (Funchal et Porto Santo).

ANA constitue un ensemble de plateformes de grande qualité avec 30 millions de passagers accueillis en 2011, une activité largement tournée vers l'international et une croissance du trafic supérieure à 4% en moyenne au cours des 10 dernières années. Un quart du trafic entre l'Europe et le Brésil est concentré sur le « hub » de Lisbonne, lequel bénéficie également du fort développement vers les destinations lusophones d'Afrique (Angola et Mozambique). Outre la gestion des aéroports, les activités d'ANA comprennent des activités commerciales, des services d'assistance au sol (« ground handling ») et la sécurité.

Avec l'acquisition d'ANA, VINCI Airports, filiale de VINCI Concessions, deviendra un acteur international significatif du secteur, avec 23 aéroports gérés au Portugal, en France et au Cambodge, 40 millions de passagers accueillis chaque année, un « hub » européen à Lisbonne de plus de 15 millions de passagers, un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions d'euros et un EBITDA de plus de 270 millions d'euros.

L'opération, dont la finalisation est prévue au cours du second trimestre 2013, sera préalablement soumise à l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence.

# J. Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012

## Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. CONCESSIONS</b>				
<b>VINCI Autoroutes</b>				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Openly (Opérateur du périphérique nord de Lyon)	IG	100,00	IG	100,00
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Concessions</b>				
<b>Stades</b>				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Airports</b>				
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO - aéroport du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI - aéroport de Grenoble	IG	99,00	IG	99,00
SEACA - aéroport Chambéry	IG	99,00	IG	99,00
SEACFA - aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IG	99,00
SEAQC - aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	99,00	IG	99,00
Parkazur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Park</b>				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
Meteor Parking Ltd	IG	100,00	IG	100,00
<b>Autres et holdings</b>				
Lucitea (éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>2. CONTRACTING</b>				
<b>VINCI Energies</b>				
<b>VINCI Energies France</b>				
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Nord Tertiaire <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Entreprise Demousselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine Alsace <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Enfrasys	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Réseaux Centre-Est <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Loire Auvergne <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Infra Tertiaire Sud-Est <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Toulouse <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Pau <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Bordeaux <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec IBDL <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Loire Océan <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Infra Bretagne <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Portes de Bretagne <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute Normandie <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec Basse Normandie <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systèmes Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris (ex CLR) <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne IDF	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire IdF <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (Nîmes)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
IMOPTEL	IG	100,00	IG	100,00
SYNERAIL Construction	IG	60,00	IG	60,00
<b>VINCI Energies GSS</b>				
Cegelec GSS - Energy <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec GSS - CEM <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec GSS - CNDT <sup>(*)</sup>	IG	100,00		

<sup>(\*)</sup> Evolution liée à la réorganisation juridique et opérationnelle du périmètre Cegelec au sein de VINCI Energies.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec GSS - Oil&Gas (*)	IG	100,00		
Cegelec AS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS - Mobility <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Cegelec SPACE SA	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS - Cigma CSM <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
<b>VINCI Energies International</b>				
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren SKANE AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA. (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
Controlmatic (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Deutschland GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
NK Networks & Services (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
BEA Technische Dienste Lausitz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau Brandschutzanlagen (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Fassadentechnik (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Gruppe (Allemagne)	IG	100,00		
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	91,74	IG	89,48
P.T Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kriegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV Netherlands (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Facilities</b>				
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Faceo Sécurité Prévention	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM	IG	100,00	IG	100,00
Faceo Belgium	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK	IG	100,00	IG	100,00
Bauunternehmung Ehrenfels GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kuhlager und Industriebau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH	IG	100,00	IG	100,00

<sup>(\*)</sup> Evolution liée à la réorganisation juridique et opérationnelle du périmètre Cegelec au sein de VINCI Energies.

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>Eurovia</b>				
<b>Eurovia France</b>				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	55,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
EMULITHE	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>Eurovia International</b>				
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Infrastructure Services Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Granvia Construction s.r.o (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
J.L.Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99
Carmacks Entreprise (Canada)	IG	100,00		
NAPC Limited (Inde)	IG	100,00		
Probisa Chile	IG	50,10	IG	50,10
SKBB - SAND + KIES Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
<b>Eurovia Autres activités</b>				
Eurovia Beton	IG	100,00	IG	100,00
Signature Industrie	IG	100,00	IG	65,00
Européenne de Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	65,00
SAR - Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	65,00
CARDEM	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>VINCI Construction</b>				
<b>VINCI Construction France</b>	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment et Génie Civil de Lyon	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP <sup>(*)</sup>			IG	100,00
Sobea Environnement <sup>(**)</sup>			IG	100,00
Chantiers Modernes Construction <sup>(*)</sup>	IG	100,00		
Sogea Île-de-France Hydraulique <sup>(**)</sup>	IG	100,00		
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industries en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>	IG	46,84	IG	46,84
BPC, Amart, Nizet, Van Wellen, CLE, CLI, Engema, BPI, Vanderhoydonck, CFE Polska, CFE Hungary, VMA	IG	46,84	IG	46,84
CFE Nederland	IG	46,84	IG	46,84
<b>Sogea-Satom</b>				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction Filiales Dom-Tom</b>				
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00

(\*) Transfert d'activité de Chantiers Modernes BTP à Chantiers Modernes Construction

(\*\*) Transfert d'activité de Sobea Environnement à Sogea Île-de-France Hydraulique

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>VINCI Construction</b>				
<b>Soletanche Freyssinet</b>	IG	100,00	IG	100,00
Agra Foundations	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd. (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd.	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet UK	IG	100,00	IG	100,00
March Construction Ltd	IG	55,00		
MCCF	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armee Internationale	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI plc (Royaume-Uni)</b>	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>Entrepose Contracting</b>	IG	100,00	IG	80,31
Spiecapag	IG	100,00	IG	80,31
Geocean	IG	100,00	IG	80,31
Entrepose Services	IG	100,00	IG	80,31
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	80,31
Cofor	IG	95,01	IG	76,30
Geostock	IG	90,00	ME	20,08
<b>Filiales Europe Centrale</b>				
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction Terrassement</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>Dodin Campenon Bernard</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Immobilier</b>				
<b>VINCI Immobilier</b>	IG	100,00	IG	100,00



## Sociétés mises en équivalence

ME : mise en équivalence

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. CONCESSIONS</b>				
<b>VINCI Autoroutes</b>				
Transjamaican Highway Ltd.	ME	12,59	ME	12,59
<b>VINCI Concessions</b>				
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>				
Aegan Motorway (autoroute Maliakos-Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	ME	57,45	IG	57,45
Olympia Odos (autoroute Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona, Grèce)	ME	29,90	ME	29,90
Coentunnel (Pays-Bas)	ME	27,60	ME	27,60
Granvia (Slovaquie)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	ME	33,29	ME	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	ME	58,51	ME	58,51
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération, Canada)	ME	18,80	ME	18,80
MRDC Operations Corporation (Canada)	ME	25,00	ME	25,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Morgan VINCI Ltd. (contournement de Newport, Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	ME	37,27	ME	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint Pétersbourg, Russie)	ME	38,75	ME	38,75
Hounslow Highways Ltd. (Royaume-Uni)	ME	50,00		
Island Roads Ltd. (Royaume-Uni)	ME	50,00		
<b>Infrastructures ferroviaires</b>				
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique)	ME	36,71	ME	36,71
Synerail (France)	ME	30,00	ME	30,00
Rhônexpress (France)	ME	35,20	ME	35,20
LISEA (France)	ME	33,40	ME	33,40
<b>Stades</b>				
Nice Eco Stadium (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Bordeaux Atlantique (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Dunkerque Arena (France)	ME	50,00		
<b>VINCI Airports</b>				
SEARD - aéroports de Rennes et Dinard	ME	49,00	ME	49,00
<b>VINCI Park</b>				
LAZ Parking (États-Unis)	ME	50,00	ME	50,00
<b>2. CONTRACTING</b>				
<b>VINCI Energies</b>				
<b>Cegelec GSS (Global Sytems &amp; Services)</b>				
Miradoux	ME	51,00	ME	51,00

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>VINCI Energies International</b>				
PMS (Allemagne)	ME	33,30	ME	33,30
<b>Eurovia</b>				
<b>Eurovia France</b>				
Carrières Roy	ME	50,00	ME	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	ME	30,00	ME	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	ME	40,00	ME	40,00
<b>Eurovia International</b>				
South West Highways (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Ringway Jacobs Ltd; (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Bremanger Quarry (Norvège)	ME	23,00	ME	23,00
<b>VINCI Construction</b>				
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>				
Dredging Environmental and Marine Engineering (DEME)	ME	23,42	ME	23,42
Rent A Port	ME	21,08	ME	21,08
<b>Soletanche Freyssinet</b>				
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>				
QDVC (Qatar)	ME	49,00	ME	49,00

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A-3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière en Europe, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A-3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour ces estimations et revu les calculs effectués.
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A-3.18 et E-13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Patrick-Hubert Petit

Deloitte & Associés

Alain Pons      Mansour Belhiba



1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél. : +33 1 47 16 35 00  
Fax : +33 1 47 51 91 02  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)